

# INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

51e législature



**Pour de plus amples informations, surfez sur :**

www.lachambre.be

**Informations Parlementaires** est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

**Informations Parlementaires** est adressé à toute personne qui en fait la demande.

**Le prix de l'abonnement s'élève à 13,00€)** par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° **000-1648428-10 de la "Chambre des représentants publications à 1008 Bruxelles"**.

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de **Parlementaire mededelingen** ; l'abonnement aux deux versions s'élève à 26,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

***coordination et rédaction*** : Service des Relations publiques et internationales

***tél*** : 02/549.81.77 - 02/549.80.80

***fax*** : 02/549.83.02

***E-mail*** : pri@lachambre.be

***lay-out*** : PRI

***impression*** : Imprimerie de la Chambre

***adresse postale*** : Chambre des représentants de Belgique  
B - 1008 BRUXELLES

***entrée visiteurs*** : 13, rue de Louvain - Bruxelles

***éditeur responsable*** : le secrétaire général de la Chambre



## Table des matières

### **ORGANES DE LA CHAMBRE**

Présidence	3
------------	---

### **COMMISSIONS**

Réunions de commissions	7
-------------------------	---

### **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Projets et propositions de loi	27
Hommage aux victimes d'actes violents perpétrés au cours de ces dernières semaines en Belgique	29
Questions orales	30
Votes nominatifs sur les motions	32

<b>QUESTIONS ÉCRITES</b>	<b>35</b>
--------------------------	-----------

<b>RELATIONS PUBLIQUES</b>	<b>39</b>
----------------------------	-----------

<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>41</b>
----------------------------------	-----------

<b>COMMUNIQUÉS DE PRESSE</b>	<b>51</b>
------------------------------	-----------

<b>PUBLICATIONS</b>	<b>53</b>
---------------------	-----------

### **ANNEXES**

Demandes d'interpellations	57
Projets de loi, propositions et rapports de commission	59
Avis du Conseil d'Etat	61
Avis de la Cour des comptes	63
Assemblée parlementaires internationales	65

<b>ADDENDA</b>	<b>67</b>
----------------	-----------

Agenda des séances plénières et des réunions de commissions	69
Tableau d'avancement des travaux législatifs	



SEMAINE DU 15 MAI AU 19 MAI 2006



## ORGANES DE LA CHAMBRE

### PRÉSIDENTENCE

**VENDREDI 24 MARS 2006**

#### **AUDIENCE DE MONSIEUR OSCAR MAURTUA ROMANA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU**

Le Président de la Chambre a reçu en audience M. Oscar Maurtua Romana, Ministre des Affaires étrangères de la République du Pérou le 24 mars 2006.

Le Ministre des Affaires étrangères a rappelé l'importance des deux scrutins législatif et présidentiel qui devraient se tenir respectivement en avril et en juillet 2006. Pour l'élection présidentielle, c'est actuellement M. O. Humala, candidat nationaliste du PNP-UPP qui part favori pour le premier tour devant Mme Lourdes Flores du parti démocrate-chrétien Unidad Nacional.

Le Président actuel Alejandro Toledo ne se représentera pas pour un deuxième mandat présidentiel.

Le vote est obligatoire, également pour les citoyens péruviens résidant à l'étranger.

La Présidence de M. Alejandro Toledo a permis le redressement économique du pays, qui a connu une croissance de 7 % en 2005.

Les exportations dans le domaine du secteur minier, des produits de la pêche et des hydrocarbures ont plus que doublé en 5 ans.

Le Président A. Toledo a également mis en place une politique de décentralisation permettant une gestion plus efficace des différentes régions du pays.

Les relations économiques bilatérales avec le Brésil, et avec l'Argentine, via le Mercosur, sont en progression constante.

L'Union économique regroupant le Pérou, la Colombie et l'Équateur au sein de la Communauté andine permet aux pays membres de développer leurs échanges commerciaux avec l'UE et avec les États-Unis au sein de l'ALENA (Association de libre-échange entre les pays d'Amérique du Nord).



Cependant une partie de la population peu éduquée ou vivant dans des zones reculées ne bénéficie pas des fruits de la croissance.

M. Romana rappelle que le Président A. Toledo fut élu en juillet 2001 avec 53 % des suffrages. L'ancien Président Alberto Fujimori a été arrêté en novembre 2005 à Santiago du Chili pour des faits de corruption et de violation des droits de l'homme. Le Pérou exige son extradition.

Sur le plan économique le Ministre rappelle que son pays a négocié avec les Etats-Unis un traité de libre-échange dont le processus de ratification est en cours au niveau du Congrès américain.

Le début de négociations avec l'UE en vue d'un traité d'association est également envisagé suivant l'exemple du Chili qui a déjà signé un traité de libre-échange avec l'UE. Le Pérou destine actuellement déjà 30 % de ses exportations à l'UE.

Le Ministre souligne les bonnes relations économiques traditionnelles avec les pays d'Europe centrale qui ont récemment adhéré à l'UE. Le Pérou procède à l'exportation de minerais vers ces pays en échange de l'importation de quotas gaziers.

Le développement des relations économiques avec l'Asie du sud-est et particulièrement la Chine, notamment via l'APEC, est en plein essor. Une forme de collaboration entre le Mercosur et la Communauté andine pour créer une sorte de communauté des nations sud-américaine est en projet.

À une question du Président de la Chambre concernant l'avènement de différents régimes politiques de gauche défendant les intérêts des populations indigènes comme ceux du Président H. Chavez au Venezuela et du Président E. Morales en Bolivie, le Ministre des Affaires étrangères péruvien répond que, du point de vue économique, la politique de son gouvernement est centrée sur le libre-échange et pas sur l'économie planifiée.

Concernant l'apparition de régimes nationalistes populistes dans les deux pays précités, le Ministre des Affaires étrangères répond que tel n'est pas le cas dans son pays qui a toujours su résoudre ses différends avec les pays frontaliers de manière pacifique.

Le Président de la Chambre met l'accent sur la multiculturalité de la société péruvienne et sur l'importance de la communauté indigène. Il espère que la résurgence des sous-nationalismes ne constituera pas une entrave pour la mise sur pied d'une future association politique et économique entre les pays d'Amérique latine.

Enfin le Président de la Chambre et le Ministre des Affaires étrangères appellent de leurs vœux une plus grande stabilité politique dans les pays du continent sud-américain à l'instar de ce qui s'est produit sur le continent européen grâce au développement de l'UE.



**MERCREDI 3 MAI 2006**

### **RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE**

Le mercredi 3 mai 2006, le Président de la Chambre, Monsieur Herman De Croo a rencontré le roi des Ndongas Immanuel Kauluma Elifas qui préside l'assemblée des chefs coutumiers, et qui, en cette qualité exerce un rôle judiciaire.

Le roi était accompagné de son épouse la reine Cecilia, du Ministre de l'Education Nangolo Mbumba ainsi que de l'Ambassadeur de Namibie à Bruxelles Peter H. Katjavivi.

Les députés François-Xavier de Donnea, Rik Daems, Stef Goris et Trees Pieters ainsi que le secrétaire-général de la Chambre Robert Myttenaere participèrent également à cet entretien.



La Namibie regroupe plusieurs tribus. Les Ndongas sont installés dans le Nord du pays et font partie de l'ethnie Ovambo, le groupe le plus important de la population namibienne.

Les points suivants furent abordés lors de l'entretien :

- L'aide que pourrait apporter la Belgique à la Namibie.
- La situation économique du pays. Importante exportation de minéraux (diamant, uranium). La majorité de la population vit de l'agriculture.
- Le développement touristique du pays.
- Les relations bilatérales avec l'Afrique du Sud.
- Le rôle des chefs coutumiers





## COMMISSIONS

### Infrastructure

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

*Président : M. Francis Van den Eynde*

#### ➤ LUNDI 15 MAI 2006

1. Question de M. Jean-Pierre Malmendier au ministre de la Mobilité sur “les équipements de sécurité à bord des voitures” (n° 11135).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

2. Question de Mme Sophie Pécriaux au ministre de la Mobilité sur “la zone 30 aux abords des écoles” (n° 10763).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

3. Question de Mme Sophie Pécriaux au ministre de la Mobilité sur “le brevet de pilote d’avion” (n° 10886).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

4. Question de Mme Valérie De Bue au ministre de la Mobilité sur “la validité des permis de conduire belges” (n° 10881).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

5. Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “les sièges pour enfants” (n° 11412).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

6. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Mobilité sur “l’horloge digitale installée aux passages pour piétons à Hasselt” (n° 10982).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

7. Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “le retrait du permis de conduire de conducteurs étrangers” (n° 11074).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.



8. Question de M. Walter Muls au ministre de la Mobilité sur “les combinaisons disponibles pour les plaques d’immatriculation” (n° 11095).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

9. Questions jointes :

- Question de M. Patrick De Grootte au ministre de la Mobilité sur “l’introduction d’un tachygraphe digital” (n° 11185).

- Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “les contrôles du tachygraphe digital effectués par la police” (n° 11608).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

10. Question de Mme Marleen Govaerts au ministre de la Mobilité sur “l’aéroport de Brustem, près de Saint-Trond” (n° 11213).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

11. Question de M. Mark Verhaegen au ministre de la Mobilité sur “les autorisations de transport exceptionnel” (n° 11662).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

12. Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “l’intention du ministre de supprimer la priorité de droite” (n° 11426).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

13. Interpellations jointes :

Interpellation de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “la réforme de la formation à la conduite” (n° 836).

- Interpellation de M. Jan Mortelmans au ministre de la Mobilité sur “la réforme de la formation à la conduite” (n° 840).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par M. Jan Mortelmans.

- Une motion pure et simple a été déposée par Mme Valérie De Bue.

14. Interpellation de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “les problèmes que peut générer l’entêtement du ministre à adopter une attitude fondamentalement ‘libérale’ dans le cadre de certains dossiers réglementaires en matière de circulation routière” (n° 853).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

- Aucune motion n’a été déposée.

15. Question de M. Jan Mortelmans au ministre de la Mobilité sur “l’insécurité juridique en ce qui concerne l’application de la nouvelle loi sur la circulation routière” (n° 11199).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.



16. Questions jointes :

- Question de M. Claude Marinower au ministre de la Mobilité sur “des ethylomètres non étalonnés” (n° 11188).
- Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “les doutes quant à la validité de l'étalonnage des éthylomètres” (n° 11343).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

17. Questions jointes :

- Question de Mme Muriel Gerkens au ministre de la Mobilité sur “l'installation de filtres à particules sur les véhicules en Belgique” (n° 11346).
- Question de Mme Muriel Gerkens au ministre de la Mobilité sur “l'installation de filtres à particules sur les véhicules en Belgique” (n° 11576).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

18. Question de Mme Magda De Meyer au ministre de la Mobilité sur “les procédures d'immatriculation de véhicules étrangers” (n° 11171).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

19. Questions jointes :

- Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “les directives concernant la demande d'obtention de moyens du fonds de la sécurité routière” (n° 11529).
- Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “les moyens du fonds de sécurité routière pour l'année 2005” (n° 11600).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

20. Questions jointes :

- Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “le contrôle technique biennal des véhicules” (n° 11551).
- Question de M. Melchior Wathélet au ministre de la Mobilité sur “les modifications de la réglementation en matière de contrôle technique” (n° 11652).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

21. Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Mobilité sur “la lutte contre les récidivistes en matière d'infractions de roulage” (n° 11604).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

22. Question de M. Jan Mortelmans au ministre de la Mobilité sur “les problèmes relatifs au contrôle de nouveaux moteurs” (n° 11543).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.

23. Question de M. Jan Mortelmans au ministre de la Mobilité sur “l'annonce d'une campagne de sensibilisation concernant la traversée des passages à niveau” (n° 11469).

- Le ministre de la Mobilité a répondu.



➤ **MERCREDI 17 MAI 2006**

1. Projet de loi relatif à la fixation des procédures de vol, n° 2466/1.

- Rapporteur : Mme Valérie De Bue.
- Exposé introductif du ministre de la Mobilité.
- La commission a décidé d'organiser des auditions.

2. Proposition de résolution (Karine Lalieux, Camille Dieu) visant à encourager les entreprises publiques autonomes à s'inscrire dans une politique d'emploi qui lutte contre le chômage des jeunes des grandes villes, n°s 984/1 à 5. (Rapporteur : M. Philippe De Coene).

Amendements de Mmes Lalieux, Dieu, MM. Deseyn, Van den Bergh en Lavaux, Mme Verhaert et M. De Coene.

- Les amendements n°s 5 et 13 ont été adoptés.
- Le point 1 du dispositif a été rejeté par 7 voix contre 6 et 2 abstentions.
- La proposition de résolution est dès lors retirée par l'auteur.

3. Propositions de résolution jointes :

- Proposition de résolution (Roel Deseyn) relative au maintien d'un service postal de qualité, n°s 1056/1 à 3.

Amendements de MM Deseyn et Van den Bergh.

- Proposition de résolution (Joseph Arens) visant à encourager La Poste à assurer et à développer un service postal universel, n° 2350/1.

- Proposition de résolution (Karine Lalieux, Camille Dieu, Philippe De Coene, Inga Verhaert, François Bellot, Valérie De Bue) visant à assurer une haute qualité du service postal universel, n° 2383/1.

- Rapporteur : M. Jean-Marc Delizée.
- La discussion générale a été entamée.

4. Proposition de résolution (Olivier Chastel, François Bellot, Valérie De Bue) relative à l'avenir des services publics, n° 2318/1.

- Rapporteur : M. Roel Deseyn.
- La discussion a eu lieu. Sont intervenus : Mme Camille Dieu et MM. Guido De Padt, François Bellot, Roel Deseyn et David Lavaux.
- La proposition de résolution a été adoptée par 6 voix contre 1 et 3 abstentions.

5. Proposition de loi (Roel Deseyn, Jef Van den Bergh, Simonne Creyf) modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques, n° 2372/1.

- Rapporteur : Mme Hilde Vautmans.
- Exposé introductif de M. Roel Deseyn.
- La discussion générale a été entamée.

Prochaine réunion : lundi 22 mai 2006.



## Affaires sociales

---

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

*Président : M. Hans Bonte*

➤ **MARDI 16 MAI 2006**

1. Question de Mme Zoé Genot au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le revenu garanti et la garantie de revenu aux personnes âgées et le droit de séjour à l'étranger" (n° 11641).

- Le ministre de l'Environnement et ministre des Pensions a répondu.

2. Question de M. Olivier Chastel au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "la recommandation du médiateur pour les Pensions concernant l'harmonisation du régime de travail autorisé entre les trois régimes de pensions" (n° 11669).

- Le ministre de l'Environnement et ministre des Pensions a répondu.

3. Question de Mme Nathalie Muylle au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'inscription des non-Belges dans le cadre de la législation Dimona" (n° 11528).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

4. Question de M. Benoît Drèze au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la continuité de paiement des allocations familiales en cas de changement de statut" (n° 11649).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

5. Question de M. Olivier Chastel au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le modèle 'kiwi'" (n° 11686).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

6. Question de Mme Nathalie Muylle au secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre, sur "le formulaire occasionnel pour les travailleurs saisonniers" (n° 11677).

- Le secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre, a répondu.

7. Question de Mme Talbia Belhouari au ministre de l'Emploi sur "la classification des fonctions" (n° 11490).

- Le secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre, a répondu.

8. Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de maladies professionnelles et d'accidents du travail, n<sup>os</sup> 1334/1 à 3.

Amendements du gouvernement.

Proposition de résolution et propositions de loi jointes :

- Proposition de résolution (Greet Van Gool, Annelies Storms) visant à supprimer les pièges de l'inactivité chez les travailleurs salariés et indépendants en incapacité de travail, n° 938/1.



- Proposition de loi (Dirk Van der Maelen, Hans Bonte, Greet Van Gool) modifiant la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail en vue de la réinsertion de travailleurs inaptes au travail, n° 1464/1.

- Proposition de loi (Camille Dieu) modifiant les lois relatives à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles, coordonnées le 3 juin 1970, en ce qui concerne la détermination du taux d'incapacité permanente des invalides après l'âge de 65 ans, n° 1159/1. (Continuation). (Rapporteur : Mme Greet van Gool).

- Exposé introductif de Mme Camille Dieu concernant la proposition n° 1159/1.

- La discussion des articles du projet de loi a eu lieu.

- Des corrections techniques, les amendements et les articles ont été adoptés.

- A la demande des auteurs, les propositions de loi et de résolution ont été disjointes du projet de loi.

9. Projet de loi modifiant la loi du 26 juin 2002 relative aux fermetures d'entreprises, n° 2460/1.

- Rapporteur : Mme Danielle Van Lombeek-Jacobs.

- Exposé introductif du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

Prochaine réunion : mardi 23 mai 2006.

## Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

*Présidente : Mme Martine Taelman*

### ➤ **MARDI 16 MAI 2006**

1. Question de M. Mark Verhaegen à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "la prescription civile des infractions en matière de construction" (n° 11663).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

2. Question de Mme Ingrid Meeus à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "le maintien des tribunaux du travail à Saint-Nicolas et à Alost" (n° 11674).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

3. Question de M. Olivier Maingain à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "la situation des juges suppléants" (n° 11689).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

4. Question de M. Tony Van Parys à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "l'extension de la surveillance électronique" (n° 11690).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.



5. Question de M. Bart Laeremans à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur “le manque de capacité d'accueil dans les établissements destinés à l'accueil des jeunes délinquants” (n° 11695).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

6. Question de M. Olivier Maingain à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur “la réorganisation du parquet de Bruxelles” (n° 11699).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

7. Question de M. Bart Laeremans à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur “la manière dont le parquet de Bruxelles traite les délinquants juvéniles en situation irrégulière” (n° 11700).

- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.

8. Projet de loi réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, n° 2263/1.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Philippe Monfils) relative à la fabrication, à la commercialisation et au transport des armes et des munitions, n° 655/1;

- Proposition de loi (Filip De Man, Nancy Caslo) légalisant le port et l'usage, dans certains cas, d'aérosols diffusant des substances incapacitantes par les commerçants et les titulaires de profession libérale, n° 791/;

- Proposition de loi (Muriel Gerkens, Marie Nagy) modifiant la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, n° 1507/1;

- Proposition de loi (Stijn Bex, Geert Lambert, Walter Muls, Annemie Roppe, Annelies Storms, Koen T'Sijen) instaurant une nouvelle loi sur les armes, n° 1567/1.

(Rapporteur : M. Stijn Bex).

Auditions de :

- M. Bart Horemans de “Pax Christi”;

- M. Jef Vermassen, avocat, auteur du livre “Moordenaars en hun motieven”;

- Mme Anne-Marie Moermans, présidente de l’Union des fabricants d’armes de chasse et de sport”;

- M. Ilhan Berkol et M. Cédric Poitevin, du “Groupe de Recherche et d’Information sur la Paix et la Sécurité” (GRIP);

- M. Piet Degryse, conservateur au Musée Royal de l’Armée et d’Histoire Militaire;

- M. Jean-Marie Demaret, vice-président de l’Union nationale de l’Armurerie, de la Chasse et du Tir” (UNACT);

- M. Henry Van der Auwera, de l’Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique”;

- M. Philippe Kodeck, collectionneur d’armes.

- Les auditions ont été suivies par un échange de vues.

- Exposés introductifs des auteurs des propositions de loi jointes.



➤ **MERCREDI 17 MAI 2006**

1. Projet de loi réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, n° 2263/1.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Philippe Monfils) relative à la fabrication, à la commercialisation et au transport des armes et des munitions, n° 655/1;
  - Proposition de loi (Filip De Man, Nancy Caslo) légalisant le port et l'usage, dans certains cas, d'aérosols diffusant des substances incapacitantes par les commerçants et les titulaires de profession libérale, n° 791/1;
  - Proposition de loi (Muriel Gerkens, Marie Nagy) modifiant la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, n° 1507/1;
  - Proposition de loi (Stijn Bex, Geert Lambert, Walter Muls, Annemie Roppe, Annelies Storms, Koen T'Sijen) instaurant une nouvelle loi sur les armes, n° 1567/1.
- (Continuation). (Rapporteur : M. Stijn Bex).

- La discussion générale a eu lieu.
- Des amendements ont été déposés par M. Monfils, par le gouvernement, par MM. Bacquelaine, Marinower, Mme Taelman, M. Giet et consorts, M. Wathelet, M. Van der Maelen et consorts, Mme Van der Auwera, M. Perpète et consorts et M. Borginon et consorts.
- Les amendements n°s 3, 10, 14, 15, 18 à 20, 23 à 26, 38, 39, 41, 42, 44 et 45 ont été adoptés.
- La commission a décidé de déroger à l'article 82.1 du Règlement.
- La commission a examiné les remarques du service juridique et a adopté la majeure partie d'entre elles.
- Le vote sur l'ensemble a eu lieu et le projet de loi a été adopté à l'unanimité.
- Les propositions de loi jointes deviennent dès lors objet.

2. Projet de loi modifiant diverses dispositions légales en matière de droit pénal social, n°s 1610/1 à 6.

Amendements du gouvernement, de Mme Van der Auwera, de Mme Déom et consorts et de M. Maene et consorts.

Avis du Conseil supérieur de la Justice.

Avis du Conseil national du Travail.

(Vote sur l'ensemble - Rgt, art. 82.1). (Rapporteur : M. Dylan Casaer).

- La note technique légistique a été examinée.
- L'amendement n° 12 a été adopté par 8 voix et 3 abstentions.
- Les articles 14 à 18 contiennent des dispositions qui tombent sous l'article 78 de la Constitution. Ces articles feront l'objet d'un projet de loi distinct conformément à l'article 78 de la Constitution. La commission de concertation parlementaire sera consultée à ce sujet.
- L'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix et 3 abstentions.

3. Projet de loi relatif à la procédure par voie électronique, n°s 1701/1 et 2. (Vote sur l'ensemble - Rgt, art. 82.1). (Rapporteur : Mme Valérie Déom).

Amendements du gouvernement.

- La note technique légistique a été examinée.
- L'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 8 voix et 4 abstentions.



➤ **JEUDI 18 MAI 2006**

Projet de loi réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, n<sup>os</sup> 2263/1 et 2.  
Amendements de M. Wathelet, de M. Van der Maelen et consorts, du gouvernement, de Mme Van der Auwera, de M. Monfils, de M. Perpète et consorts et de M. Borginon et consorts.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Philippe Monfils) relative à la fabrication, à la commercialisation et au transport des armes et des munitions, n<sup>o</sup> 655/1.
- Proposition de loi (Filip De Man, Nancy Caslo) légalisant le port et l'usage, dans certains cas, d'aérosols diffusant des substances incapacitantes par les commerçants et les titulaires de profession libérale, n<sup>o</sup> 791/1.
- Proposition de loi (Muriel Gerken, Marie Nagy) modifiant la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, n<sup>o</sup> 1507/1.
- Proposition de loi (Stijn Bex, Geert Lambert, Walter Muls, Annemie Roppe, Annelies Storms, Koen T'Sijen) instaurant une nouvelle loi sur les armes, n<sup>o</sup> 1567/1.  
(Vote sur l'ensemble). (Rapporteur : M. Stijn Bex).

Prochaine réunion : mardi 23 mai 2006.

### **Santé publique**

---

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

*Président : M. Yvan Mayeur*

➤ **MARDI 16 MAI 2006**

1. Question de M. Koen T'Sijen au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "l'empoisonnement de rapaces" (n<sup>o</sup> 11025).

- Le ministre de l'Environnement et ministre des Pensions a répondu.

2. Question de M. Patrick De Groote au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les efforts supplémentaires à consentir dans le cadre du protocole de Kyoto" (n<sup>o</sup> 11541).

- Le ministre de l'Environnement et ministre des Pensions a répondu.

3. Question de Mme Magda De Meyer au ministre de l'Emploi sur "les informations publiées sur des sites internet à destination de patients anorexiques" (n<sup>o</sup> 11697).

- Le ministre de l'Environnement et ministre des Pensions a répondu.

4. Projet de loi autorisant l'utilisation des défibrillateurs automatiques "externes" - Amendé par le Sénat, n<sup>o</sup> 1566/5.

- Rapporteur : Mme Yolande Avontroodt.

- La discussion a eu lieu. Sont intervenus : Mme Yolande Avontroodt et M. Yvan Mayeur.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité.



5. Question de Mme Josée Lejeune au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “les vices rédhibitoires dans les ventes ou échanges d’équidés” (n° 11449).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

6. Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “le renforcement des normes de ventilation” (n° 11505).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

7. Question de M. Olivier Chastel au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la vérification des appareils de dépistage du cancer du sein” (n° 11545).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

8. Question de M. Benoît Drèze au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la lutte contre la publicité déguisée pour les médicaments” (n° 11596).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

9. Questions jointes :

- Question de Mme Yolande Avontroodt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la pénurie d’infirmières” (n° 11602).

- Question de Mme Muriel Gerkens au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la pénurie d’infirmières belges” (n° 11670).

- Question de M. Bart Laeremans au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “les campagnes destinées à attirer des infirmières d’origine étrangère pour les hôpitaux bruxellois” (n° 11504).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

10. Question de Mme Yolande Avontroodt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “les trajets de soins pour les jeunes souffrant de problèmes psychiatriques” (n° 11603).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

11. Question de Mme Yolande Avontroodt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la réutilisation des dispositifs médicaux à usage unique” (n° 11629).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

12. Question de Mme Yolande Avontroodt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la reconnaissance de l’allergologie” (n° 11630).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.



13. Questions jointes :

- Question de Mme Colette Burgeon au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la mise en oeuvre de la fonction de médiation définie par la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient" (n° 11635).

- Question de Mme Magda De Meyer au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le service de médiation pour les patients" (n° 11704).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

14. Question de M. Jacques Germeaux au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'étude relative à l'organisation de soins pour les patients souffrant du diabète de type 2" (n° 11624).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

15. Question de Mme Yolande Avontroodt au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'étude concernant les actes médicaux en fin de vie" (n° 11656).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

16. Question de M. Jacques Germeaux à la vice-première ministre et ministre de la Justice, au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur et au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'épidémie mondiale des méthamphétamines" (n° 11661).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

17. Question de Mme Annemie Turtelboom au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la substitution de médicaments" (n° 11691).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

18. Question de Mme Magda De Meyer au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le syndrome de fatigue chronique" (n° 11702).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

19. Question de Mme Magda De Meyer au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le coût du vaccin antipneumococcique" (n° 11703).

- Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

Prochaine réunion : mardi 23 mai 2006.



## Droit commercial et économique

---

COMMISSION CHARGÉE DES PROBLÈMES DE DROIT COMMERCIAL ET ÉCONOMIQUE

*Présidente : Mme Annemie Roppe*

➤ **MARDI 16 MAI 2006**

Proposition de loi (Magda De Meyer) modifiant le Code civil, en ce qui concerne les intérêts et les clauses pénales en cas de défaut d'exécution des obligations contractuelles, n° 122/1.

- Rapporteur : M. Eric Massin.
- Exposé introductif de Mme Magda De Meyer.
- La discussion générale a été entamée. Sont intervenus : MM. Pierre Lano et Eric Massin et Mmes Annemie Roppe et Magda De Meyer.

Prochaine réunion : mardi 23 mai 2006.

## Naturalisations

---

COMMISSION DES NATURALISATIONS

*Président : M. Guy Hove*

➤ **MARDI 16 MAI 2006**

Examen des dossiers à propos desquels les chambres ne sont pas parvenues à une décision unanime (Continuation).

Prochaine réunion : mardi 23 mai 2006.

## Economie

---

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

*Président : M. Paul Tant*

➤ **MARDI 16 MAI 2006**

1. Projet de loi portant modification de la loi du 13 juillet 1976 portant approbation de l'Accord relatif à un programme international de l'énergie, et de l'Annexe, faits à Paris le 18 novembre 1974, n° 2404/1. (Continuation). (Rapporteur : M. Koen T'Sijen).

- La discussion a été clôturée. Sont intervenus : MM. Georges Lenssen et Paul Tant.
- Un amendement a été déposé par M. Tant.
- Des corrections techniques ont été adoptées.
- L'amendement, les articles ainsi que l'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé et corrigé, ont été adoptés à l'unanimité.



2. Question de M. Patrick De Groote au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "le comportement de la SABAM" (n° 11503).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

3. Interpellation de Mme Muriel Gerkens au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "la position du gouvernement belge dans la réglementation européenne des substances chimiques" (n° 860).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par Mme Muriel Gerkens.

- Une motion pure et simple a été déposée par a été déposée par M. Guy Hove.

4. Question de Mme Zoé Genot au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "le brevet européen" (n° 11607).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

5. Question de M. Miguel Chevalier au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "la politique européenne en matière d'énergie" (n° 11640).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

6. Question de Mme Magda De Meyer au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "l'octroi des tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité aux étrangers inscrits au registre d'attente" (n° 11673).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

7. Question de Mme Magda De Meyer au ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "le coût élevé des tarifs 'sociaux' en matière d'énergie" (n° 11698).

- Le ministre de l'Économie, de l'Énergie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

8. Questions jointes :

- Question de M. Ortwin Depoortere au secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre sur "le sondage Dimarso sur l'augmentation éventuelle du nombre d'ouvertures de magasins le dimanche" (n° 11514).

- Question de M. Patrick De Groote au secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre sur "l'enquête Dimarso sur l'ouverture des magasins le dimanche" (n° 11518).



- Question de M. Paul Tant au secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre sur "l'enquête Dimarso sur l'ouverture des magasins le dimanche" (n° 11552).

- Le secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre, a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 24 mai 2006.

## **Relations extérieures**

---

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

*Président : M. Hendrik Daems*

### ➤ **MARDI 16 MAI 2006**

(Réunion commune avec la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat)

Les relations avec l'Asie.

- Exposé du ministre des Affaires étrangères.
- Echange de vues.

- Sont intervenus : MM. Alain Destexhe (S), Paul Wille (S), Mohammed Boukourna, Herman Van Rompuy, Pierre Galand (S), Willy Cortois, Christian Brotcorne (S), Miguel Chevalier, Mme Olga Zrihen (S) et M. Hendrik Daems.

## **Défense nationale**

---

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

*Président : M. Philippe Monfils*

### **Mercredi 17 mai 2006**

1. Question de Mme Ingrid Meeus au ministre de la Défense sur "le concept de carburant unique" (n° 11672).

- Le ministre de la Défense a répondu.

2. Question de M. Joseph Arens au ministre de la Défense sur "le projet de loi relatif au statut de volontaire de guerre jusqu'à la démobilisation" (n° 11526).

- Le ministre de la Défense a répondu.



3. Questions jointes :

- Question de M. Walter Muls au ministre de la Défense sur “l'exercice aérien Volcanex 2006” (n° 11501).

- Question de Mme Zoé Genot au ministre de la Défense sur “la participation de la Belgique à une opération de maintien de la paix avec Israël” (n° 11606).

- Le ministre de la Défense a répondu.

4. Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur “la suppression du Service social civil” (n° 11632).

- Le ministre de la Défense a répondu.

5. Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur “l'effectif des états-majors au sein du département de la Défense” (n° 11633).

- Le ministre de la Défense a répondu.

6. Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur “l'instauration du service d'utilité collective (SUC)” (n° 11634).

- Le ministre de la Défense a répondu.

➤ **JEUDI 18 MAI 2006**

Echange de vues avec les participants du «*regular course batch XIV (2006) of the national resilience institute of the republic of Indonesia*».

- Sont intervenus : Mme Ingrid Meeus, M. David Geerts, Mme Talbia Belhouari et M. Philippe Monfils.

## **Finances et Budget**

---

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

*Président : M. François-Xavier de Donnea*

➤ **MERCREDI 17 MAI 2006**

1. Question de M. Dirk Van der Maelen au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “le traitement fiscal réservé aux prépensions ‘nouveau régime’” (n° 11619).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.

2. Question de M. Hagen Goyvaerts au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “les taux de TVA pour les particuliers et les indépendants” (n° 11622).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.



3. Interpellation de M. Servais Verherstraeten au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "la liquidation de la SA Berlaymont 2000" (n° 864).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par M. Servais Verherstraeten.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Luk Van Biesen et François-Xavier de Donnea.

4. Question de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "l'enrôlement en avril 2006" (n° 11626).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.

5. Question de M. Servais Verherstraeten au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "la propriété et l'entretien des justices de paix" (n° 11644).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.

6. Question de Mme Greta D'hondt au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "la modification du mode de calcul de la cotisation spéciale de sécurité sociale suite à l'application de la nouvelle convention préventive de double imposition conclue avec les Pays-Bas et de la convention additionnelle à la convention préventive de double imposition conclue avec l'Allemagne" (n° 11659).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.

7. Question de Mme Greta D'hondt au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "l'enquête administrative concernant le taux de TVA réduit appliqué au matériel médical" (n° 11660).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.

8. Question de M. Servais Verherstraeten au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "le parachèvement du nouveau palais de justice de Turnhout" (n° 11665).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.

9. Question de M. Servais Verherstraeten au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "les projets de centres d'internés à Anvers et à Gand" (n° 11666).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.

10. Question de M. Servais Verherstraeten au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "la création d'une SICAF immobilière" (n° 11667).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.

11. Question de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur "le respect de la loi sur le blanchiment de capitaux" (n° 11717).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.



12. Question de M. Carl Devlies au vice-premier ministre et ministre des Finances sur “les carences des services dispensés par le SPF Finances lors de la mise en oeuvre de la réforme des polices” (n° 11718).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu.

13. - Ajustement du Budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2006, nr. 2449/1.

- Premier ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2006, n<sup>os</sup> 2450/1 et 2.

- Exposé général, n° 2448/1.

(Discussion). (Rapporteur : M. Luk Van Biesen).

- La discussion a été entamée. Sont intervenus : M. Hendrik Bogaert, Mme Marleen Govaerts et M. Carl Devlies.

#### ➤ **JEUDI 18 MAI 2006**

Projet de loi concernant les biocarburants, n° 2432/1 à 4.

Amendements du gouvernement.

(Renvoyé en commission : séance plénière du 18 mai 2006).

- La discussion générale a eu lieu.

- L'amendement n° 6 a été retiré.

- Les amendements n°s 7 à 9 ont été adoptés.

- Les articles, ainsi que l'ensemble du projet de loi, tels qu'ils ont été amendés, ont été adoptés à l'unanimité.

Prochaine réunion : mardi 23 mai 2006.

### **Intérieur**

---

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Président : M. André Frédéric*

#### ➤ **MERCREDI 17 MAI 2006**

1. Ordre des travaux.

Constitution d'un groupe de travail chargé de l'examen des modalités pratiques d'exécution de la loi du 11 avril 2003 instituant un service volontaire d'utilité collective.

- Un échange de vues a eu lieu. Sont intervenus : Mmes Jacqueline Galand et Nancy Caslo et MM. Robert Denis, Willy Cortois, Dirk Claes et Joseph Arens.

2. Question de M. Jef Van den Bergh au secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre sur “le formalisme excessif qui étouffe le travail de la jeunesse” (n° 11515).

- Le secrétaire d'État à la Simplification administrative, adjoint au premier ministre, a répondu.



3. Question de M. Dirk Claes au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'usage que font les notaires de la carte d'identité électronique" (n° 11618).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

4. Question de M. Joseph Arens au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "les logements de fonction des gendarmes" (n° 11679).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

5. Question de M. Joseph Arens au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'autonomie du secrétariat social général de la police intégrée" (n° 11680).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

6. Question de M. Joseph Arens au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la revalorisation de certains brevetés et commissionnés" (n° 11687).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

7. Question de Mme Marie Nagy au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'opération Vanda na mboka" (n° 11694).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

8. Question de M. Dirk Claes au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la possibilité pour le personnel CALOG d'exercer un mandat politique" (n° 11710).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

9. Question de Mme Katrien Schryvers au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la possibilité pour les membres du conseil de police d'assister aux commissions de sélection locales" (n° 11711).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

10. Question de Mme Inga Verhaert au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la lutte contre la traite des êtres humains à l'occasion du Championnat mondial de football 2006 en Allemagne" (n° 11720).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

11. Question de Mme Marie Nagy au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "sa présence sur les plateaux de télévision" (n° 11721).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.



12. Question de M. Denis Ducarme au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la présence sur le territoire belge d'imams en situation irrégulière et concernant les risques relatifs à l'Islamisme radical dans notre pays" (n° 11722).

- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

Prochaine réunion : mardi 23 mai 2006.

### **Groupe de travail "Constitution"**

---

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'EXAMEN DU TITRE II DE LA CONSTITUTION

*Président : M. François-Xavier de Donnea*

➤ **MERCREDI 17 MAI 2006**

Deuxième thème de réflexion : les droits fondamentaux garantis par la Constitution au regard des instruments internationaux de protection des droits fondamentaux.  
(Continuation). (Rapporteurs : Mme Hilde Claes et M. Jean-Jacques Viseur).

- L'examen de la note des experts a été poursuivi.

Prochaine réunion : lundi 12 juin 2006.

### **Droit de la famille**

---

SOUS-COMMISSION "DROIT DE LA FAMILLE"

*Président : M. Guy Swennen*

➤ **MERCREDI 17 MAI 2006**

Projet de loi réformant le divorce, n° 2341/1.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Patrick De Groot) modifiant le Code civil et le Code judiciaire en ce qui concerne l'autorisation de percevoir accordée aux créanciers d'aliments, n°s 139/1 et 2.

- Proposition de loi (Patrick De Groot) modifiant l'article 391bis du Code pénal, n°s 140/1 et 2.

- Proposition de loi (Marie Nagy) insérant un article 233bis dans le Code civil et modifiant l'article 1er de la loi du 27 juin 1960 sur l'admissibilité du divorce lorsqu'un des conjoints au moins est étranger, n° 223/1.

- Proposition de loi (Servais Verherstraeten, Tony Van Parys, Jo Vandeurzen, Liesbeth Van der Auwera, Carl Devlies) modifiant un certain nombre de dispositions relatives au divorce et instaurant le divorce pour cause de désunion irrémédiable des époux, n° 295/1.

- Proposition de loi (Anne Barzin, Marie-Christine Marghem) modifiant, en ce qui concerne la pension alimentaire dans le cadre du divorce pour cause de séparation de fait, l'article 307bis du Code civil, n° 463/1.

- Proposition de loi (Patrick De Groot) modifiant l'article 307bis du Code civil, n°s 679/1 et 2.

- Proposition de loi (Patrick De Groot) modifiant l'article 276 du Code civil, n°s 680/1 et 2.

- Proposition de loi (Patrick De Groot) modifiant certaines dispositions relatives au divorce, n°s 728/1 et 2.



- Proposition de loi (Patrick De Groot) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la révision de la convention conclue en cas de divorce par consentement mutuel, n<sup>os</sup> 729/1 et 2.
- Proposition de loi (Martine Taelman, Alfons Borginon, Claude Marinower, Guy Hove) réformant le droit du divorce et instaurant le divorce sans faute, n<sup>o</sup> 737/1.
- Proposition de loi (Yvan Mayeur, Colette Burgeon, Thierry Giet) modifiant le Code judiciaire afin de rendre l'exécution provisoire de plein droit en ce qui concerne les obligations alimentaires et de permettre au juge d'accorder d'office au débiteur d'aliments des termes et délais, n<sup>os</sup> 797/1 et 2.

Amendement de M. Mayeur.

- Proposition de loi (Muriel Gerkens) modifiant certaines dispositions du Code civil relatives à la contribution des père et mère à l'éducation de leurs enfants, n<sup>o</sup> 1101/1.
- Proposition de loi (Melchior Wathelet, Jean-Jacques Viseur) modifiant le Code civil en vue d'objectiver le calcul des contributions alimentaires des père et mère au profit de leurs enfants, n<sup>o</sup> 1145/1.
- Proposition de loi (Alain Courtois, Olivier Maingain, Jean-Pierre Malmendier) modifiant l'article 232 du Code civil relatif au divorce pour cause de séparation de fait de plus de deux ans en vue de supprimer une discrimination relevée par la Cour d'arbitrage, n<sup>o</sup> 1354/1.
- Proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu, Alain Courtois, Guido De Padt, Martine Taelman) relative à l'obligation de donner l'autorisation de percevoir en cas de non-paiement d'une pension alimentaire, n<sup>o</sup> 1480/1.
- Proposition de loi (Guy Swennen) visant à simplifier le divorce par consentement mutuel et à instaurer la déductibilité fiscale partielle des frais y afférents, n<sup>o</sup> 1564/1.
- Proposition de loi (Melchior Wathelet) modifiant certaines dispositions du Code civil et du Code judiciaire en vue de réformer le droit du divorce et d'instaurer le divorce pour cause de désunion irrémédiable, n<sup>o</sup> 1738/1.
- Proposition de loi (Servais Verherstraeten, Tony Van Parys) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la médiation en matière familiale, n<sup>o</sup> 1886/1.
- Proposition de loi (Valérie Déom, Eric Massin, Annick Saudoyer, André Perpète, Colette Burgeon, Yvan Mayeur, Talbia Belhouari, Thierry Giet) modifiant le Code civil en vue de réformer le divorce, n<sup>o</sup> 2069/1.
- Proposition de loi (Marie-Christine Marghem, Olivier Maingain) visant à instaurer une réforme globale du divorce, n<sup>o</sup> 2102/1.
- Proposition de loi (Guy Swennen) modifiant le Code judiciaire en vue d'imposer, dans toute action concernant des enfants, la médiation préalable dans les matières familiales, n<sup>o</sup> 2188/1.
- Proposition de loi (Guy Swennen) instaurant le divorce par arbitrage, n<sup>o</sup> 2288/1.
- Proposition de loi (Walter Muls) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure de divorce par consentement mutuel, n<sup>o</sup> 2476/1.

- Exposés introductifs de MM. Melchior Wathelet (proposition n<sup>o</sup> 1145/1) et Walter Muls (proposition n<sup>o</sup> 2476/1).
- La discussion générale a été clôturée.

Prochaine réunion : mercredi 31 mai 2006.



## SÉANCES PLÉNIÈRES

*Ce chapitre mentionne:*

- *les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;*
- *l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;*
- *le résultat des votes.*

*Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);*

*Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin)."*

### ➤ JEUDI 18 MAI 2006 APRES-MIDI (210), SOIR (211)

## PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS

---

1. **Projet de loi modifiant l'article 13 de la loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs, n<sup>os</sup> 2413/1 à 3.**

*Dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations, le gouvernement a voulu donner une nouvelle opportunité pour le travailleur licencié, âgé de 45 ans au moins.*

*La loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs a établi un droit au reclassement professionnel pour le travailleur licencié âgé de 45 ans au moins.*

*Mais, dans l'état actuel de la législation, ce droit n'est pas automatique : si le travailleur veut en bénéficier, il doit en faire la demande à l'employeur.*

*Le projet de loi vise à imposer à l'employeur qui licencie ce travailleur de prendre l'initiative d'offrir une procédure de reclassement professionnel.*

Le projet de loi (n° 2413) est adopté par 126 voix et 3 abstentions



2. - Projet de loi-cadre sur le port du titre professionnel d'une profession intellectuelle prestataire de services, n<sup>os</sup> 2172/1 à 9.
- Proposition (M. Hendrik Daems et Mme Trees Pieters) de loi-cadre réglementant la protection du titre professionnel des professions intellectuelles prestataires de service agréées, n<sup>os</sup> 1281/1 et 2.
  - Proposition de loi (M. Hendrik Daems et Mme Trees Pieters) portant dispositions réglementant la protection du titre professionnel des professions intellectuelles prestataires de service agréées, n<sup>os</sup> 1282/1 et 2.

*Ce projet de loi a pour objectif de permettre la réglementation de professions intellectuelles prestataires de services qui, notamment, ne disposent pas du nombre de praticiens suffisant pour financer un Institut comme ceux prévus par la loi-cadre du 1er mars 1976 réglementant la protection du titre professionnel et l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services. De plus, seul le port du titre est réglementé, à la condition de détenir un diplôme et, dans certains cas, une pratique professionnelle. L'inscription se fait sur une liste établie par une commission administrative. Des règles de déontologie sont prévues.*

Le projet de loi (n° 2172) est adopté par 95 voix et 40 abstentions

3. Projet de loi concernant les biocarburants, n<sup>os</sup> 2432/1 à 8.

*Ce projet de loi a pour but:*

*– d'adapter les taux d'accise relatifs aux mélanges, soit d'essence sans plomb avec du bioéthanol, soit de diesel avec de l'EMAG, comme suite aux divers changements tarifaires intervenus sur les carburants fossiles au cours de l'année 2005 et également pour tenir compte du passage de 2,45% en 2005 à 3,37% en 2006 de la quantité de biodiesel dans le mélange;*

*– de fixer les modalités d'application de cette défiscalisation des biocarburants, entre autres pour ce qui concerne la mise en oeuvre des agréments des unités de production par le biais des appels d'offres au niveau européen.*

*Ce projet fait donc suite à l'autorisation européenne du 23 décembre 2005 sous la référence «Aide d'État n° 334/2005 – Belgique» nous permettant la défiscalisation des produits en conformité avec le concept des aides d'État autorisées.*

*Elle est aussi le complément de l'arrêté royal du 10 mars 2006 en matière d'huile de colza utilisée comme carburant, lequel ne concerne que la défiscalisation de l'huile pure de colza dans le domaine agricole et dans celui des transports en commun régionaux.*

Le projet de loi (n° 2432) est adopté à l'unanimité des 135 votants



4. Projet de loi réglant les activités économiques et individuelles avec des armes, n<sup>os</sup> 2263/1 à 5
- Proposition de loi relative à la fabrication, à la commercialisation et au transport des armes et des munitions, n<sup>os</sup> 655/1 et 2.
  - Proposition de loi légalisant le port et l'usage, dans certains cas, d'aérosols diffusant des substances incapacitantes par les commerçants et les titulaires de profession libérale, n<sup>os</sup> 791/1 et 2.
  - Proposition de loi modifiant la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, n<sup>os</sup> 1507/1 et 2.
  - Proposition de loi instaurant une nouvelle loi sur les armes, n<sup>os</sup> 1567/1 et 2.

*Ce projet de loi adhère directement à la directive des Communautés européennes de 1991, au nouveau protocole de l'ONU sur le trafic d'armes ainsi qu'aux législations sur les armes dans la plupart des Etats membres de l'Union européenne, et vise à ce que la Belgique participe dorénavant à un processus tendant à prévenir et lutter contre le trafic d'armes, et à aborder tous les aspects du problème. Il vise en outre à mieux protéger la société.*

*A cette fin, deux lignes directrices ont été prises en considération : d'une part, assurer la traçabilité totale de toutes les armes qui entrent dans le pays, y compris de celles destinées à être à nouveau exportées et, d'autre part, sécuriser le marché des armes.*

Le projet de loi (n° 2263) est adopté par 133 voix et 2 abstentions

## **HOMMAGE AUX VICTIMES D'ACTES VIOLENTS PERPETRES AU COURS DE CES DERNIERES SEMAINES EN BELGIQUE**

---

**Le président** : Il a été convenu hier en Conférence des présidents de ne pas poser de questions aujourd'hui sur les récents événements qui ont frappé le pays. Je voudrais à ce sujet faire la déclaration qui suit.

Les événements successifs de ces dernières semaines, qui ont causé la mort de plusieurs personnes dans notre pays, suscitent parmi nous, en plus d'une grande tristesse, un sentiment général d'indignation.

La Chambre condamne avec la plus grande fermeté ces actes odieux perpétrés par des individus pour qui la vie humaine et le respect de l'intégrité physique d'autrui n'ont plus aucune valeur.

Outre le droit légitime de chaque citoyen à disposer de davantage de sécurité, droit auquel nous sommes profondément attachés, nous nous refusons d'accepter la banalisation de la violence qui s'est peu à peu installée au sein de nos sociétés démocratiques.

Des individus de plus en plus nombreux n'hésitent pas à recourir à la violence gratuite afin de satisfaire leurs pulsions immédiates.

Notre Assemblée se doit de mobiliser toute son énergie afin de tirer les leçons de ces drames et de prendre les mesures qui s'imposent afin de prévenir et d'endiguer, autant que faire se peut, toute forme de violence.



Le premier de nos devoirs est de répondre aux inquiétudes exprimées par nos concitoyens.

Je forme dès lors le vœu que s'établisse, dans les meilleurs délais, la coopération la plus étroite entre toutes les instances concernées par ce fléau destructeur qu'est la violence.

Face à la montée des égoïsmes dont la violence constitue la forme extrême, il nous faut plus que jamais réaffirmer l'intangible logique du dialogue, de la solidarité, du respect d'autrui et de la compréhension mutuelle.

La confiance du citoyen en la démocratie se fonde sur une législation acceptée qui garantit partout la protection des personnes et des biens.

Le vote du projet de loi sur les armes pourra y contribuer grandement, je l'espère.

**Guy Verhofstadt**, premier ministre : Monsieur le Président, chers Collègues, au cours des semaines écoulées, un sombre nuage – si je puis m'exprimer ainsi – a littéralement plongé le pays dans les ténèbres. Sans raison, des citoyens innocents ont été assassinés dans la rue, parce que leur couleur de peau était différente. Luna, deux ans, a elle aussi été tuée parce qu'elle marchait main dans la main avec une personne d'origine étrangère.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous taire et passer simplement à l'ordre du jour; nous devons passer à l'action. La loi renforcée sur les armes sera adoptée aujourd'hui : c'est bien. Mais nous devons aussi nous préoccuper du terreau qui a permis cet acte. Nous ne pouvons pas tolérer l'intolérance. Nous devons éduquer nos enfants pour qu'ils deviennent des êtres tolérants et nous devons continuer à condamner le racisme et la violence, en tout lieu et à toute occasion.

Chers Collègues, oeuvrons à l'avènement d'une société où la couleur de peau, l'origine ou la philosophie ne joueront aucun rôle. Une société dans laquelle les enfants pourront grandir comme nous le souhaitons tous en tant que pères et mères, sans soucis, sans craintes et surtout, sans haine.

Faisons en sorte qu'ils ne soient pas morts pour rien.

---

## QUESTIONS ORALES

---

### ***Propos indignes d'un député permanent à l'encontre d'une juge d'instruction***

Question de :

M. Jean-Marc Nollet (Ecolo) à la vice-première ministre et ministre de la Justice (n° P1392)



### ***Incendie à la prison de Nivelles***

Questions jointes de :

- M. Tony Van Parys (CD&V) (n° P1393)
- M. Eric Massin (PS) (n° P1394)
- Mme Valérie De Bue (MR) à la vice-première ministre et ministre de la Justice (n° P1395)

### ***Enjeux de la prochaine assemblée générale de l'OMS***

Question de :

Mme Karine Lalieux (PS) au ministre des Affaires étrangères (n° P1396)

### ***Avenir de l'OTAN***

Question de :

M. Luc Sevenhans (Vlaams Belang) au ministre de la Défense (n° P1397)

### ***Remboursement des antidépresseurs***

Question de :

M. Benoît Drèze (cdH) au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique (n° P1398)

### ***Frais croissants à charge des maisons de jeunes***

Question de :

M. Jef Van den Bergh (CD&V) au ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique (n° P1399)

### ***Emploi d'étudiants-travailleurs par Securair Zaventem pendant le week-end***

Question de :

M. Willy Cortois (VLD) au ministre de la Mobilité (n° P1402)



### **Communication gouvernementale au sujet des étudiants jobistes**

Question de :

M. Dirk Claes (CD&V) au ministre de l'emploi (n° P1403)

### **Remise en service des lignes 165 et 167**

Questions jointes de :

- Mme Dominique Tilmans (MR) (n° P1404)
- M. Joseph Arens (cdH) au secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation (n° P1405)

### **Couverture large bande**

Question de :

M. Philippe De Coene (sp.a-spirit) au secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation (n° P1406)

### **Journée mondiale pour un vaccin contre le sida**

Questions jointes de :

- Mme Hilde Vautmans (VLD) (n° P1400)
- Mme Inga Verhaert (sp.a-spirit) au ministre de la Coopération au Développement (n° P1401)

---

## **VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS**

---

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*



## VOTES :

### 1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Patrick De Grootte (N-VA) au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « la situation linguistique à la police de Bruxelles » (n° 856)
- M. Paul Tant (CD&V) au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « l'application de l'article 69 des lois linguistiques au sein des corps de police bruxellois » (n° 861)
- M. Bart Laeremans (Vlaams Belang) au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « l'obligation de bilinguisme à la police de Bruxelles » (n° 865)  
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 10 mai 2006)

Trois motions ont été déposées (MOT 51 **856/001**)

- une motion de recommandation par Patrick De Grootte (N-VA)
- une motion de recommandation par Dirk Claes (CD&V) et Paul Tant (CD&V)
- une motion pure et simple par Eric Libert (MR), Jean-Claude Maene (PS) et Willy Cortois (VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 90 voix contre 42 et 2 abstentions





## QUESTIONS ECRITES

### NOMBRE DE QUESTIONS ECRITES EN RETARD PAR MINISTRE (17/05/2006) (Session 2005-2006)

Le présent tableau mentionne par ministre le nombre de questions en retard, le nombre total de questions posées ainsi que le pourcentage que représentent les retards.

		%	
1. G. VERHOFSTADT, Premier ministre .....	0	125	0,0
2. L. ONKELINX, Justice .....	169	1029	16,4
3. D. REYNDERS, Finances.....	70	1297	5,4
4. F. VAN DEN BOSSCHE, Budget .....	13	91	
5. F. VAN DEN BOSSCHE, Protection de la consommation .....	7	202	
<b>Total.....</b>	<b>20</b>	<b>293</b>	<b>6,8</b>
6. P. DEWAEEL, Intérieur .....	87	1010	8,6
7. K. DE GUCHT, Affaires extérieures .....	58	350	16,6
8. A. FLAHAUT, Défense nationale.....	8	393	2,0
9. M. VERWILGHEN, Economie.....	36	461	
10. M. VERWILGHEN, Energie .....	6	176	
11. M. VERWILGHEN, Commerce extérieur .....	15	69	
12. M. VERWILGHEN, Politique scientifique.....	28	106	
<b>Total.....</b>	<b>85</b>	<b>812</b>	<b>10,4</b>
13. R. DEMOTTE, Affaires sociales .....	67	479	
14. R. DEMOTTE, Santé publique .....	110	753	
<b>Total.....</b>	<b>177</b>	<b>1232</b>	<b>14,4</b>
15. S. LARUELLE, Classes moyennes.....	0	128	
16. S. LARUELLE, Agriculture.....	0	91	
<b>Total.....</b>	<b>0</b>	<b>219</b>	<b>0,0</b>
17. A. DE DECKER, Coopération au développement.....	7	118	5,9



18. Chr. DUPONT, Affaires administratives .....	1	207	
19. Chr. DUPONT, Intégration sociale .....	17	209	
20. Chr. DUPONT, Politique des grandes villes .....	4	60	
21. Chr. DUPONT, Egalité des chances .....	28	102	
<b>Total.....</b>	<b>50</b>	<b>578</b>	<b>8,7</b>
22. R. LANDUYT, Mobilité .....	<b>54</b>	<b>473</b>	<b>11,4</b>
23. B. TOBBACK, Environnement.....	6	97	
24. B. TOBBACK, Pensions .....	15	163	
<b>Total.....</b>	<b>21</b>	<b>260</b>	<b>8,1</b>
25. P. VANVELTHOVEN, Emploi .....	<b>73</b>	<b>533</b>	<b>13,7</b>
26. H. JAMAR, Modernisation des finances, Lutte contre la fraude fiscale .....	<b>4</b>	<b>67</b>	<b>6,0</b>
27. V. VAN QUICKENBORNE, Simplification administrative .....	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>0,0</b>
28. D. DONFUT, Affaires européennes .....	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>0,0</b>
29. E. VAN WEERT, Développement durable.....	1	60	
30. E. VAN WEERT, Economie sociale.....	1	65	
<b>Totaal.....</b>	<b>2</b>	<b>125</b>	<b>1,6</b>
31. G. MANDAILA MALAMBA, Famille et personnes avec un handicap .....	<b>6</b>	<b>92</b>	<b>6,5</b>
32. B. TUYBENS, Entreprises publiques .....	<b>170</b>	<b>972</b>	<b>17,5</b>

**NOMBRE DE QUESTIONS ECRITES EN RETARD PAR MINISTRE (17/05/2006)  
(Session 2005-2006)**

*Ce tableau mentionne par ministre les questions en retard depuis plus de trois mois, ainsi que les retards de plus de six mois*

	<u>Retard de plus de 3 mois</u>	<u>Retard de plus de 6 mois</u>
1. G. VERHOFSTADT, Premier ministre .....	-	-
2. L. ONKELINX, Justice .....	<b>44</b>	<b>86</b>
3. D. REYNDERS, Finances.....	<b>15</b>	<b>34</b>



	<u>Retard de plus de 3 mois</u>	<u>Retard de plus de 6 mois</u>
4. F. VAN DEN BOSSCHE, Budget .....	0	12
5. F. VAN DEN BOSSCHE, Protection des consommateurs .....	3	-
<b>Total.....</b>	<b>3</b>	<b>12</b>
6. P. DEWAEEL, Intérieur .....	25	27
7. K. DE GUCHT, Affaires étrangères .....	18	31
8. A. FLAHAUT, Défense .....	-	2
9. M. VERWILGHEN, Economie.....	4	24
10. M. VERWILGHEN, Energie .....	-	2
11. M. VERWILGHEN, Commerce extérieur .....	2	12
12. M. VERWILGHEN, Politique scientifique.....	10	16
<b>Total.....</b>	<b>16</b>	<b>54</b>
13. R. DEMOTTE, Affaires sociales .....	9	30
14. R. DEMOTTE, Santé publique .....	35	53
<b>Total.....</b>	<b>44</b>	<b>83</b>
15. S. LARUELLE, Classes moyennes.....	-	-
16. S. LARUELLE, Agriculture.....	-	-
<b>Total.....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
17. A. DE DECKER, Coopération au développement.....	-	3
18. Chr. DUPONT, Fonction publique.....	-	-
19. Chr. DUPONT, Intégration sociale .....	4	8
20. Chr. DUPONT, Politique des grandes villes.....	1	2
21. Chr. DUPONT, Egalité de chances .....	6	19
<b>Total.....</b>	<b>11</b>	<b>29</b>
22. R. LANDUYT, Mobilité .....	12	28
23. B. TOBBACK, Environnement.....	2	2
24. B. TOBBACK, Pensions .....	4	1
<b>Total.....</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
25. P. VANVELTHOVEN, Emploi .....	20	30
26. H. JAMAR, Modernisation des finances, Lutte contre la fraude fiscale .....	2	2



	<u>Retard de plus de 3 mois</u>	<u>Retard de plus de 6 mois</u>
27. V. VAN QUICKENBORNE, Simplification administrative .....	-	-
28. D. DONFUT, Affaires européennes.....	-	-
29. E. VAN WEERT, Développement durable.....	-	-
30. E. VAN WEERT, Economie sociale.....	-	-
<b>Total.....</b>	-	-
31. G. MANDAILA MALAMBA, Famille et personnes handicapées .....	<b>1</b>	<b>3</b>
32. B. TUYBENS, Entreprises publiques .....	<b>69</b>	<b>67</b>



## RELATIONS PUBLIQUES

MARDI 9 MAI 2006

### **VERNISSAGE DE L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « LES BATWAS DU BURUNDI, UNE COMMUNAUTÉ OUBLIÉE »**

Le mardi 9 mai a eu lieu le vernissage de l'exposition « Les Batwas du Burundi, une communauté oubliée » dans le péristyle du Parlement fédéral. Cette exposition de photographies est organisée par l'ASBL Iriba en collaboration avec la Chambre et le Sénat.

Dans le cadre du « Forum des Jeunes Nord-Sud pour la Reconstruction du Burundi, édition 2005 », Iriba et Iteka ont organisé en 2005 un projet dans le cadre duquel 65 jeunes de différentes nationalités ont séjourné dans la province du Kayanza, au Burundi, afin



d'y construire des habitations traditionnelles pour la communauté Batwa. L'exposition vise notamment à illustrer ce projet. Les photos présentées rendent parfaitement compte des conditions de vie et de travail de ces jeunes et montrent également clairement la situation difficile des Batwas du Burundi sur le plan économique, social et culturel.

Les présidents de la Chambre et du Sénat ainsi que la présidente d'Iriba ont prononcé une allocution. Le président de la Chambre, M. Herman De Croo, a souligné à cette occasion l'importance accordée par la Belgique et plus particulièrement par le Parlement fédéral, à toute forme de reconstruction dans la région des Grands Lacs. Par ses liens historiques avec l'Afrique centrale, notre pays a une très large responsabilité à assumer au niveau de la paix et de la réconciliation dans cette région. Par ailleurs, ce projet a permis à l'ASBL Iriba de rassembler des jeunes provenant d'horizons totalement différents, ce qui constitue pour ces derniers une expérience unique ainsi qu'une occasion idéale d'apprendre à nouer des contacts dans notre monde globalisé.

Le témoignage de Liesbet de Temmerman, qui a participé au Forum des Jeunes en 2005, s'inscrivait dans la même perspective. Dans son exposé, elle a expliqué comment un groupe de 65 jeunes et adultes a pu assurer la construction de cinq maisons pour les Batwas, alors que ce peuple a été oublié par le processus de paix au Burundi. Elle a également souligné que loin d'être une goutte dans l'océan, ce projet constituait une véritable action humanitaire qui aura permis d'améliorer dans une large mesure les conditions de vie d'une communauté marginalisée et bousculée au rythme des rivalités entre Hutu et Tutsi.



Durant son séjour, elle a pu enrichir notablement sa connaissance des autres cultures, car ce projet a vu se mélanger différents peuples et langues et il a contribué à atténuer les frontières entre le Nord et le Sud. Cette action représentait pour ainsi dire la première ébauche d'un autre monde possible qui viendrait améliorer le nôtre et présenterait une autre forme de globalisation équitable, fraternelle et bien sûr solidaire.

À l'issue de ces allocutions, les invités ont pu visiter l'exposition photographique et assister, à la projection du film réalisé par le Forum des Jeunes Nord-Sud, édition 2005.





## RELATIONS INTERNATIONALES

**11 AU 13 AVRIL 2006, EMIRAT QATAR**

**« 6E FORUM DE DOHA SUR LA DÉMOCRATIE, LE DÉVELOPPEMENT ET LE LIBRE-ÉCHANGE »  
COMPTE RENDU DE MONSIEUR W. CORTOIS, PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES QUESTEURS**

### I. Introduction

A la demande du Bureau de la Chambre, j'ai participé au « 6<sup>e</sup> Forum de Doha sur la Démocratie, le Développement et le Libre-échange » qui s'est tenu du 11 au 13 avril 2006 dans la capitale de l'Emirat du Qatar, sous les auspices de l'université du Qatar et sous le « haut patronage » de l'Emir du Qatar.

Quelque 300 personnes – provenant essentiellement des Etats du Golfe persique, du Moyen Orient, d'Asie du Sud-Est, d'Europe et d'Amérique mais aussi d'Afrique – ont participé aux débats de ce Forum organisé avec la collaboration de centres d'études américains (3), français (2) et britanniques (1).

Il s'agissait de la sixième édition annuelle d'une initiative qui a vu le jour dans la perspective et le sillage de la Conférence Interministérielle de l'OMC (l'Organisation Mondiale du Commerce dont le siège est à Genève) qui s'est tenue à Doha en novembre 2001 et au cours de laquelle ont été examinés le vaste problème de la poursuite de la libéralisation du commerce mondial et des perspectives de croissance qu'elle offre aux pays en voie de développement, et la question du fossé entre les pays pauvres et les pays riches.

Rappelons que la suite de la Conférence de Doha, qui s'est tenue à Cancun en 2004, n'a abouti à aucun résultat et que, lors de la récente Conférence Interministérielle de l'OMC en décembre 2005, il a seulement été convenu que les objectifs fixés à Doha en 2001 devraient être atteints avant la fin de 2006. Les mêmes points litigieux subsistent : le fait que l'Europe et les Etats-Unis, en particulier, subventionnent leur agriculture ; leurs droits à l'importation élevés sur les produits agricoles originaires des pays en voie de développement ; la libéralisation du secteur des services et la suppression des taxes douanières sur les biens industriels (ces deux dernières exigences étant posées par les pays en voie de développement).

### II. Travaux du 6<sup>e</sup> Forum de Doha

Le 6<sup>e</sup> Forum de Doha sur la Démocratie, le Développement et le Libre-échange, qui est resté dans la ligne des cinq précédents, s'est penché sur les perspectives qu'offre, et les difficultés que pose, le libre-échange dans l'optique d'un accroissement de la démocratie, du pluralisme et des libertés démocratiques dans les divers pays concernés.



Au sein d'une série de groupes de travail, le rôle grandissant de l'OMC ainsi que ses effets sur, notamment, les relations Nord-Sud, la préservation de l'environnement, la place distincte du commerce de produits pétroliers, les blocs commerciaux régionaux... ont été analysés. D'autres thèmes ont été abordés : l'influence de la réglementation OMC sur les entreprises privées, la collaboration entre secteurs privé et public, les modèles d'intégration économique...

En même temps, une attention toute particulière a été consacrée à la position du monde arabe, au rôle des médias et à l'influence du libre-échange sur les différentes civilisations dans le contexte de ce que d'aucuns ont appelé « le choc des civilisations ».

Le problème des droits de l'homme et l'influence sur les droits de l'homme du libre-échange ont été également examinés. Il en a été de même pour le rôle des « Organisations Non Gouvernementales (ONG) » dans les réformes politiques.

III. Voici un échantillon des prises de position adoptées pendant les travaux :

- Le libre-échange n'est pas un allié d'un capitalisme international forcené. Outre des modèles internationaux (réseaux) pour le financement de PME (par le biais de la Banque mondiale ou de la Coopération au développement), il offre également des possibilités aux petites entreprises.
- Le libre-échange est un verre dont le contenu peut être rempli de différentes manières...
- La « bonne gouvernance » requiert un secteur public qui fonctionne de façon professionnelle, soit transparent, fasse preuve d'une grande intégrité. Le modèle de démocratie parlementaire tel qu'on le connaît en Occident n'est pas nécessairement une garantie de bonne gouvernance conforme à cette conception (faut-il s'étonner qu'au Qatar on se soit référé à une « monarchie éclairée » ?)

IV. En « marge » des travaux

- Depuis longtemps, le Qatar demande l'ouverture d'une représentation belge à Doha. Un immeuble serait même offert gratuitement à notre pays, me dit-on.
- Le Qatar n'est pas un acteur mondial mais cet Etat du Golfe dispose d'une réserve de gaz naturel de 500 trillions de mètres cubes (la deuxième au monde).
- Une série d'investissements sont absolument nécessaires pour exploiter et exporter ce gaz naturel dans le monde entier. Il m'a été rapporté que le port de Zeebrugge entrait en considération pour les exportations vers l'Europe.



## V. Conclusion

Comme toujours, semblables réunions internationales sont immanquablement l'occasion d'apprendre l'une ou l'autre chose, et d'établir des contacts.

Le 6<sup>e</sup> Forum sur la Démocratie, le Développement et le Libre-échange est à mon sens une initiative qui est financée par le régime en place au Qatar parce que les dirigeants actuels (la famille de l'Emir) prennent de plus en plus conscience de la nécessité de repenser le système de la « monarchie éclairée ». La politique relativement pro-occidentale qu'ils mènent, à tout le moins sur le plan économique, est de plus en plus soumise à des pressions émanant du fondamentalisme musulman et du nationalisme que l'Iran prône et promeut dans le Golfe.

Il faut également considérer dans cette optique le soutien financier du Qatar à la cause palestinienne, soutien qui a toute la sympathie de la population.

### **18-19 AVRIL 2006, AUTRICHE, ST. PÖLTEN**

#### **CONFÉRENCE SUR LA SUBSIDIARITÉ DANS L'UE « L'EUROPE COMMENCE CHEZ SOI »**

Messieurs Annemans (VB) et Borginon (VLD) ont participé les 18 et 19 avril 2006 à la conférence susmentionnée organisée dans le cadre de la présidence autrichienne de l'Union européenne par le Parlement autrichien, le gouvernement et le Land de Basse-Autriche.

L'objectif de cette conférence était de formuler des recommandations et des directives concrètes en ce qui concerne :

- a) une politique proche du citoyen : le rôle des régions et des communes
- b) la subsidiarité et la proportionnalité : le rôle des parlements
- c) la subsidiarité et une meilleure législation.

Les recommandations seront intégrées dans les conclusions du Conseil européen des 15-16 juin 2006.

Par subsidiarité l'on entend la détermination du niveau de pouvoir le plus approprié et de l'instrument politique le plus adéquat.

Les intervenants ont surtout mis en lumière le caractère dynamique du concept de subsidiarité : ceci signifie qu'il peut y avoir, dans certains cas, moins ou davantage de réglementation européenne en fonction de l'efficacité du niveau de pouvoir.

L'Union européenne constitue un système de gouvernance à plusieurs niveaux. Le Président du Comité des Régions est d'avis que le COREG a un rôle à jouer dans la phase pré-législative.

La subsidiarité ne s'arrête pas au niveau des Etats membres. L'Union européenne est en effet constituée de régions et de communes et pas uniquement d'Etats membres.



Selon le chancelier Schüssel, le débat sur l'avenir de l'Europe doit être redynamisé par la mise en œuvre de projets concrets.

Lors de la période de réflexion actuelle sur l'avenir de l'Europe, il est impératif que tous les acteurs (régions, Etats membres et institutions européennes) jouent leur rôle afin de rapprocher le citoyen de l'Europe.

Il convient de dissiper les inquiétudes des citoyens quant à une Europe trop centralisée et de répondre à leurs questions.

Pour les représentants des régions, la subsidiarité signifie surtout le maintien de la diversité en Europe.

Le Président du Parlement autrichien (Nationalrat) a plaidé pour la mise en œuvre du contrôle de subsidiarité par les parlements nationaux sur la base du Traité d'Amsterdam.

La présidence parlementaire autrichienne a l'intention d'élaborer des critères concrets en vue de l'exercice du contrôle de subsidiarité.

**19 AVRIL 2006, AUTRICHE, ST. PÖLTEN**

### **CONFÉRENCE SUR LA SUBSIDIARITÉ DANS L'UE**

« L'EUROPE COMMENCE CHEZ SOI »

1. La présidence autrichienne de l'Union européenne, de concert avec le Parlement autrichien et le Land fédéral de Basse-Autriche, ont organisé les 18 et 19 avril 2006, une conférence européenne sur la subsidiarité intitulée « L'Europe commence chez soi » dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Europe.  
Des représentants des Etats membres de l'UE et des institutions européennes ont débattu avec des experts des moyens de contribuer à une approche davantage orientée vers le citoyen par le biais d'une mise en œuvre plus efficace du principe de subsidiarité dans le cadre du processus législatif européen.
2. Si l'on souhaite que projet européen reste, à l'avenir, un projet couronné de succès, les citoyens européens doivent pouvoir renouveler leur confiance en l'Union européenne. Pour ce faire, ils doivent pouvoir s'identifier plus étroitement au processus d'intégration européen. Une Union forte mue par la volonté de ses citoyens, se doit de prendre des décisions qui soient en phase avec et compréhensible par ceux-ci et doit aboutir à un juste équilibre entre l'UE et ses Etats membres dans l'accomplissement de ses tâches.
3. L'UE ne peut – comme stipulé dans les traités fondateurs – qu'agir là où il lui a été expressément conféré le pouvoir d'agir de la sorte. En cas de doute, la compétence est du ressort des Etats membres et non pas de l'UE. Là où l'UE n'a pas de compétences exclusives, le principe de subsidiarité s'applique. Cela signifie que l'UE ne peut agir que si elle apporte une valeur ajoutée par rapport aux Etats membres. Le principe de subsidiarité garantit donc également le maintien de l'identité nationale et régionale ainsi que celui de la culture et de l'autonomie.



4. Durant toutes les étapes du processus législatif européen, il y a lieu que les acteurs impliqués tant au niveau national qu'eupéen, contrôlent en bonne et due forme le respect du principe de subsidiarité et de proportionnalité. Il doit également être possible, dans des cas particuliers, d'exercer un contrôle juridique du respect de la subsidiarité.
5. Les autorités régionales et locales sont également responsables des politiques européennes axées sur le citoyen. Elles sont en contact direct avec la population et sont donc en mesure de veiller à ce que les espoirs et les craintes des citoyens soient pris en compte dans le cadre du processus législatif européen. Elles doivent, dès lors, rechercher le dialogue avec les citoyens européens et les rendre davantage conscients qu'auparavant, du projet européen, de l'importance et des objectifs de celui-ci, et les aider à s'identifier à l'Europe et à son système juridique.
6. La Commission européenne est invitée à impliquer davantage et le plus en amont possible les régions et les autorités locales dans l'élaboration des propositions législatives afin de veiller à ce que les normes européennes soient rédigées de façon à ce qu'elles soient aussi proches que possible du citoyen. La Commission est également encouragée à examiner les conséquences de ses propositions législatives sur les niveaux local et régional dans le cadre de ses analyses d'impact. Le Comité des Régions est invité à poursuivre le développement de son réseau de contrôle de la subsidiarité de telle sorte que les résultats de ses contrôles de subsidiarité puissent être pris en compte autant que faire se peut lors de l'élaboration des actes normatifs européens.
7. Les centres de formation de service public européens, nationaux et régionaux sont invités à accroître les liens entre leurs programmes de formation relatifs au processus législatif européen et, en même temps, à accorder une plus grande importance au principe de subsidiarité ainsi qu'à une meilleure coopération à tous les niveaux, ceci dans l'intérêt des citoyens.
8. Les efforts tendant à améliorer les possibilités légales de coopération interrégionale en Europe, doivent être intensément poursuivis car il s'agit d'un instrument éprouvé pour une coopération pacifique au-delà des frontières et qui contribue au renforcement de la dimension locale et régionale.
9. Les parlements nationaux disposent, en principe, de deux possibilités de contribuer au processus législatif de l'UE : par le biais de leurs gouvernements nationaux et par un examen direct des initiatives législatives de l'UE.
10. Les parlements nationaux sont priés d'utiliser au maximum les possibilités de coopération prévues par les Protocoles du Traité d'Amsterdam afin de contrôler la subsidiarité.
11. Le Parlement européen et les parlements nationaux devraient régulièrement examiner en parallèle les initiatives législatives de l'UE en ce qui concerne les principes de subsidiarité et de proportionnalité.
12. Sur la base de la législation actuelle de l'UE, la Commission européenne est également tenue de transmettre ses propositions législatives non seulement aux institutions européennes mais également aux parlements nationaux et de les réexaminer si un nombre représentatif de parlements nationaux émet des critiques justifiées à l'égard de la conformité de ces propositions avec le principe de subsidiarité.



13. Les Etats membres sont invités à examiner les moyens permettant à leurs parlements nationaux de saisir, par le biais de leurs gouvernements, la Cour européenne de Justice (CEJ) en cas de violation du principe de subsidiarité.
14. Les parlements nationaux et régionaux utilisent différentes procédures et méthodes afin de vérifier le respect du principe de subsidiarité dans leur cadre légal respectif. Néanmoins, l'échange d'expériences et le développement commun des meilleures pratiques peuvent jouer un rôle important. Les parlements nationaux sont dès lors encouragés à renforcer la coopération au sein de la COSAC (Conférence des organes spécialisés en affaires communautaires) lorsqu'ils examinent la subsidiarité. En outre, les parlements régionaux sont invités à poursuivre avec vigueur cette coopération dans le cadre du Comité des Régions.
15. Les initiatives de la Commission européenne tendant à améliorer la qualité des actes normatifs européens constituent une contribution très appréciée à la promotion d'une culture de la subsidiarité en Europe. En outre, il conviendrait d'insister davantage sur le respect du principe de proportionnalité dans l'exécution de la loi communautaire.
16. La Commission européenne est invitée instamment, lorsqu'elle examine la subsidiarité et la proportionnalité dans le cadre de ses analyses d'impact, à se baser davantage qu'auparavant sur des données et des faits objectivement compréhensibles et à les incorporer dans les exposés des motifs de ses propositions législatives. La Commission européenne est également encouragée à appliquer systématiquement la méthode qu'elle a développée pour mesurer les charges administratives pesant sur les citoyens et les entreprises.
17. Dans le contexte de la simplification de l'acquis communautaire, l'examen du respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité devrait être également appliqué. Afin d'alléger, autant que faire se peut, les charges administratives pesant sur l'économie et les citoyens, les Etats membres sont priés de prendre des initiatives au niveau national et de réduire la bureaucratie.
18. Le Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne sont invités à élaborer une check-list standard relative à la subsidiarité et à la proportionnalité dans le cadre du processus législatif. Ceci permettrait à la législation européenne de se concentrer davantage sur les domaines dans lesquels elle présente une réelle valeur ajoutée par rapport à l'action des Etats membres. Cette check-list peut également servir de base à un examen de la subsidiarité par les parlements nationaux.
19. Les contrôles juridiques seront facilités si l'on examine le respect de la subsidiarité et de la proportionnalité sur la base de critères clairs. La Cour européenne de Justice joue un rôle essentiel dans l'interprétation et l'examen de la conformité de la loi européenne. Complémentairement aux efforts du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne tendant à assurer une plus large conformité avec le principe de subsidiarité, la Cour européenne de Justice est priée, lorsqu'elle adopte ses décisions, de prendre davantage en compte les arguments relatifs à la conformité avec le principe de subsidiarité présentés par les parties à une affaire.



20. Il s'agirait d'un progrès appréciable si le droit jurisprudentiel de la Cour de Justice européenne prenait davantage en compte les arguments avancés par les Etats membres quant aux conséquences sociales, économiques et écologiques que les jugements pourraient avoir. Le jugement imminent de la Cour de Justice européenne dans une affaire concernant la limitation temporelle d'un jugement préliminaire, qui a fait l'objet d'observations de la part de nombreux Etats membres, est attendu avec beaucoup d'intérêt.
21. Enfin, un plus large échange d'information avec les cours suprêmes nationales pourrait contribuer utilement à l'amélioration de la compréhension mutuelle au niveau de la juridiction européenne.
22. La Présidence accueille favorablement le souhait exprimé par les participants à la présente conférence de voir le travail relatif à l'application effective du principe de subsidiarité se poursuivre lors des présidences futures.

**MARDI 9 MAI 2006**

**RAPPORT 2005 DE L'ÉVALUATEUR SPÉCIAL DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT.  
ÉCHANGE DE VUES AVEC LE MINISTRE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET  
L'ÉVALUATEUR SPÉCIAL**

Le 9 mai, M. de Crombrughe, Évaluateur spécial<sup>1</sup> de la Coopération au développement, a présenté le Rapport 2005 aux commissions des Relations extérieures et de la Défense de la Chambre et du Sénat.

M. de Crombrughe assume la mission d'Évaluateur spécial depuis 2003. Après l'échec de plusieurs projets de développement à la fin des années '80, une commission parlementaire de suivi avait été constituée pour analyser la coopération au développement belge. Afin d'améliorer la coopération au développement, la commission de suivi avait proposé de désigner un évaluateur indépendant. La mission de cet Évaluateur spécial consiste à évaluer l'aide publique au développement des autorités fédérales et à faire régulièrement rapport au ministre de la Coopération au développement et au Parlement. L'objectif de cette mission est d'instaurer une plus grande transparence dans le cadre de la coopération au développement en Belgique et de lancer une dynamique d'amélioration constante.

Dans son commentaire du rapport, l'Évaluateur spécial a tout d'abord précisé que son mandat portait à la fois sur des évaluations formatives et sommatives. Le rapport de 2005 met essentiellement l'accent sur les évaluations sommatives dont l'objectif est de contribuer, dans le domaine de la coopération au développement, à la constitution d'une culture axée sur le résultat.

---

<sup>1</sup> L'Évaluateur spécial de la Coopération au développement est chargé des évaluations relatives à toutes les activités de l'État fédéral qui sont reconnues comme aide officielle au développement, dont la politique, les stratégies, les thèmes communs, les instruments et les institutions de la coopération au développement.



En guise d'introduction, M. de Crombrughe a commenté quelques chiffres qui figurent dans le rapport. Celui-ci indique que la coopération au développement menée par la Belgique n'émane, à 85-90%, pas du gouvernement. Par ailleurs, la coopération gouvernementale au développement est relativement concentrée géographiquement, étant donné que l'aide est généralement fournie au sud du Sahara. Son volume est relativement limité ; un tiers de l'aide est, en effet, consacré au volet social dont le thème principal est la santé publique. En ce qui concerne l'aide fournie par les organisations non gouvernementales, la concentration au sud du Sahara est moindre, le volume de la coopération est plus important et le volet social est moins important que dans le cadre de la coopération gouvernementale.

Le rapport met en lumière quelques éléments importants. Sur la base de l'évaluation en Bolivie, il a ainsi été constaté que la coopération au développement ne peut fonctionner que si elle est applicable à long terme. Par ailleurs, la question est de savoir comment combiner à l'avenir quantité et qualité en matière de coopération au développement. En ce qui concerne la concentration géographique, il faut se demander si une stratégie ne peut être développée en collaboration avec les acteurs indirects, dont les ONG. Le rapport attache également une grande importance à la problématique de l'allègement de la dette et pose la question de savoir si une stratégie peut être mise en œuvre en ce qui concerne la dette multilatérale. À propos de la cohérence de la coopération au développement, l'Évaluateur spécial a signalé que des progrès importants avaient déjà été enregistrés par le regroupement de différents services publics et organisations.

L'Évaluateur spécial a réalisé deux grandes évaluations et les conclusions de celles-ci figurent dans le rapport. La première évaluation portait sur le travail de l'ONG 'Avocats sans Frontières' en Afrique centrale. C'est plus précisément l'apport des ONG dans le cadre de réformes judiciaires qui a été évalué ici. Étant donné l'importance de ce secteur, il faut se concentrer sur un seul segment, plus exactement la justice et l'accès aux instances judiciaires. Selon l'évaluation, de nombreuses ONG peuvent jouer un rôle important dans l'assistance des gouvernements dans le cadre de cette problématique.

La deuxième évaluation concernait la coopération au développement menée par la Belgique en Bolivie. Les intérêts économiques de la Belgique dans ce pays sont faibles. L'évaluation s'est intéressée à la coopération au développement avec la Bolivie parce que la Belgique y est active depuis 25 ans déjà sans interruption, ce qui a permis de réaliser l'évaluation sur une longue période. Cette évaluation a pour conclusion essentielle qu'après 25 ans, et même si la Belgique a développé la médecine tropicale en Bolivie, il n'existe toujours pas de coopération au développement structurelle dans le cadre de laquelle des priorités sont fixées à long terme. Les deux principaux problèmes à cet égard sont dès lors la durabilité des interventions belges en Bolivie et le maintien de la mémoire institutionnelle. L'Évaluateur spécial a constaté que la Belgique a déjà engrangé de nombreux résultats au micro-niveau mais ces interventions ne sont toutefois pas intégrées au niveau politique et restent dès lors isolées. En réalité, un intermédiaire serait nécessaire pour faire le lien entre le terrain et le politique afin de créer une plus grande cohésion entre les différents projets de développement. Si la Belgique veut continuer à jouer un rôle important en Bolivie, davantage de choix sectoriels devront également être faits. Un autre problème est le manque de continuité au fil des 25 années de présence de la Belgique dans ce pays. En effet, les projets doivent être adaptés au calendrier en fonction des montants concernés et de l'ampleur des projets. Le délai prévu pour la plupart des projets s'étend sur quatre à cinq années et est dès lors très court, d'autant plus que la phase de démarrage de tels projets peut être très longue. Il serait donc préférable de prévoir dès le départ un délai plus long pour le projet. Au moment du lancement du projet, une stratégie de sortie devrait être prévue à l'avance. L'Évaluateur spécial propose donc d'adapter éventuellement le calendrier pour le futur et de prévoir deux périodes de cinq ans et une stratégie de sortie intégrée.



Enfin, l'Évaluateur spécial a commenté l'évaluation réalisée conjointement par la Belgique, quelques autres États membres de l'Union européenne, le Canada et la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne l'aide budgétaire. Selon la conclusion de l'évaluation, l'aide budgétaire influence favorablement le dialogue politique avec les pays concernés. L'aide budgétaire renforce par ailleurs la qualité du contrôle financier. Toutefois, on ne peut affirmer avec certitude que l'aide budgétaire explique la diminution de la pauvreté dans certains pays. Tant d'autres facteurs interviennent dans le cadre de cette problématique qu'un lien de cause à effet ne peut être établi entre l'aide budgétaire et la diminution de la pauvreté.

Après cet exposé, un échange de vues a eu lieu entre les membres de la commission, l'Évaluateur spécial et le ministre de la Coopération au développement. À cette occasion, plusieurs membres de la commission ont posé des questions relatives aux méthodes et aux indicateurs utilisés dans le cadre de l'évaluation. Ils se sont également enquis de la manière dont les recommandations seront mises en œuvre et du suivi de cette évaluation. Certains membres de la commission ont formulé des critiques quant au fait que ce rapport ne constitue finalement qu'un examen assez superficiel de la problématique et ne formule pas de recommandations concrètes.



## COMMUNIQUES DE PRESSE

### COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

---

VOUS POUVEZ CONSULTER CES COMMUNIQUÉS DE PRESSE SUR NOTRE SITE :  
[WWW.LACHAMBRE.BE](http://WWW.LACHAMBRE.BE), SOUS LA RUBRIQUE « À LA UNE » ET/OU « COMMUNIQUÉS DE PRESSE ».

➤ MERCREDI 17 MAI 2006

#### **LE COMPTE RENDU DE LA CHAMBRE : PUBLIER AU RYTHME DE LA PAROLE**

Le service du Compte rendu intégral de la Chambre des représentants publie un compte rendu intégral de toutes les séances plénières et réunions de commission durant lesquelles des interpellations et questions sont à l'ordre du jour.

Le service publie annuellement quelque 9.000 pages couvrant 400 à 450 séances plénières et réunions de commission, dont parfois 5 ont lieu au même moment.

#### **Un accès à l'information plus rapide depuis la publication des comptes rendus sur le net**

Depuis une bonne dizaine d'années, le travail y est entièrement informatisé, de l'enregistrement sonore jusqu'à la production des textes sur des postes de travail connectés au circuit intranet.

Il y a un an, le Service a démarré un projet tendant à publier les comptes rendus sur l'internet séance tenante.

En moyenne, il faut compter 1 heure à 1 heure 30 entre le discours et le moment où le texte est mis sur l'internet. Comme par le passé, très rapidement après la réunion, le compte rendu est disponible sur papier et sur l'internet.

Il s'agit d'une première mondiale. A ce jour, aucun parlement n'a réussi à publier un rapport aussi rapidement, rapport qui, de plus, est rédigé dans deux langues différentes.

#### **La Chambre évolue avec son temps et envisage de plus en plus le télétravail.**

Depuis le lundi 8 mai 2006, 15 collaborateurs de ce service pratiquent régulièrement le télétravail (\*). Huit autres attendent encore l'installation d'un logiciel fiable pour pouvoir télétravailler sans fil. L'on peut estimer que quelque 70% des collaborateurs exerçant une fonction qui permet le télétravail, participeront à ce projet.

C'est la première fois que le télétravail est mis en place de façon structurée dans un parlement belge.



Depuis deux ans, de nombreux tests ont été pratiqués; une attention particulière a été portée à la sécurité des connexions internet avec le réseau de la Chambre. Dans cette phase de démarrage, chaque participant a droit à un jour de télétravail par semaine, qui pourra être étendu ensuite à un maximum de 50% du temps de travail. Le jeudi, jour des séances plénières, le télétravail reste exclu. Cette mesure évitera en outre que les télétravailleurs perdent le contact avec leurs collègues et avec l'institution, ce qui pourrait influencer négativement l'esprit d'équipe.

(\*) télétravail, travailler à la maison, au même moment et au même rythme qu'au bureau.

➤ JEUDI 18 MAI 2006

#### **ADOPTION DE PROJETS DE LOI**

1. Le projet de loi réglant des activités économiques et individuelles avec des armes (doc. n° 2263) a été adopté par 133 voix et 2 abstentions
2. Le projet de loi concernant les biocarburants (doc n° 2432) a été adopté à l'unanimité des 135 votants.



## PUBLICATIONS

*Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.*

### CHAMBRE

---

#### Documents parlementaires :

- 51 2454/001 (CHAMBRE)  
3-1676/1 (SÉNAT) DU 3 MAI 2006

Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques – Volume I

- 51 2454/002 (CHAMBRE)  
3-1676/2 (SÉNAT) DU 3 MAI 2006

Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques – Volume II

- 51 2452/001 DU 2 MAI 2006

Situation générale du Trésor public au 31 décembre 2005 présentée par le ministre des Finances.

- 51 2456/001 (CHAMBRE)  
3-1628/1 (SÉNAT) DU 3 MAI 2006

Rapport sur le programme législatif et de travail de la Commission européenne pour 2006

#### Bulletin des questions et réponses :

- 51/119 DU 2 MAI 2006

Questions et réponses écrites

- 51/120 DU 8 MAI 2006

Questions et réponses écrites





## ANNEXES





## DEMANDES D'INTERPELLATION

*Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.*

➤ **866**      **Infrastructure**

Interpellation de M. Melchior WATHELET au secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, adjoint à la ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur « la diffusion de Télé-Bruxelles par Belgacom TV en Flandre ».

➤ **867**      **Economie**

Interpellation de Mme Trees PIETERS à la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture sur « l'évaluation de la loi relative aux implantations commerciales ».

➤ **868**      **Infrastructure**

Interpellation de M. Jef VAN DEN BERGH au ministre de la Mobilité sur « le récent rapport de l'IBSR relatif à la conduite sous influence de l'alcool et/ou de drogues ».

➤ **869**      **Défense nationale**

Interpellation de M. Pieter DE CREM au ministre de la Défense sur « les déclarations faites concernant l'avenir de l'OTAN ».





PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS,  
RAPPORTS DE COMMISSIONS ET  
COMPTES-RENDUS

*Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.*

*Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (texte de base, avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission etc.... qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.*

*Tous les documents parlementaires relatifs aux projets de loi et propositions peuvent être obtenus auprès des services des Affaires générales de la Chambre ou au comptoir des documents de la Chambre (voir dernière page du bulletin: publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique).*

*Ils peuvent être consultés sur le site Internet de la Chambre: <http://www.lachambre.be>, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.*

*Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique «séances plénières», compte rendu analytique et intégral et sous la rubrique « commissions », discussion des textes de loi.*





## AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

*La section de législation du Conseil d'État donne un avis motivé sur le texte d'un projet, d'une proposition de loi ou d'un amendement dont la Chambre est saisie lorsqu'elle y est invitée par le président de la Chambre. Celui-ci est tenu de solliciter cet avis lorsque 71 membres au moins ou la majorité des membres d'un groupe linguistique le demande. Il peut solliciter cet avis pour tout projet, proposition ou amendement à un projet ou proposition. (Pour mémoire, les avant-projets de loi du gouvernement doivent être soumis à l'avis du Conseil d'État).*

*La présente annexe mentionne les avis remis par le Conseil d'État à la demande du Président de la Chambre, lesquels sont publiés sous forme de document parlementaire. Il est également fait mention des textes pour lesquels le Président de la Chambre sollicite l'avis du Conseil d'État.*

*Les documents parlementaires peuvent être obtenus auprès du service des Affaires générales, du comptoir des documents de la Chambre ou auprès des imprimeurs (voir dernière page du bulletin: "publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique).*

➤ **DOC 51 1220/003 DU 11 MAI 2006**

Avis du Conseil d'Etat n° 40.143/VR sur la proposition de loi modifiant les articles 77, 80 et 84 du Code civil en ce qui concerne le constat de décès et le transport des dépouilles mortelles.





## AVIS DE LA COUR DES COMPTES

➤ **DOC 51 0475/002 DU 5 MAI 2006**

Avis de la Cour des comptes sur la proposition de loi réduisant structurellement les taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable au logement social et à la construction et la livraison de logements privés modestes.

➤ **DOC 51 1023/002 DU 5 MAI 2006**

Avis de la Cour des comptes sur la proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de permettre la déduction des frais afférents aux immeubles d'habitations.

➤ **DOC 51 1091/003 DU 5 MAI 2006**

Avis de la Cour des comptes sur la proposition de loi visant à l'application d'un taux de TVA réduite de 6% pour la livraison, construction, rénovation et transformation de logements sociaux fournis dans le cadre de la politique sociale.

➤ **DOC 51 1575/002 DU 5 MAI 2006**

Avis de la Cour des comptes sur la proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les mesures de faveur fiscales destinées aux zones d'action positive des grandes villes.

➤ **DOC 51 1970/002 DU 5 MAI 2006**

Avis de la Cour des comptes sur la proposition de loi modifiant le Code des droits d'enregistrements, d'hypothèque et de greffe.





ASSEMBLEES  
PARLEMENTAIRES  
INTERNATIONALES

**26 ET 27 MARS 2006**

**SESSION PLÉNIÈRE DE L'APEM (ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROMÉDITERRANÉENNE)**

La 2<sup>ème</sup> session plénière de l'APEM s'est déroulée au Parlement européen à Bruxelles les 26 et 27 mars 2006.

La délégation du Parlement fédéral belge à l'APEM était composée de M. Miguel Chevalier (VLD), membre de la Chambre des représentants et de Mme Fatma Pehlivan (sp.a-spirit), membre du Sénat.

À cette occasion les trois commissions permanentes de l'APEM (Commission politique, de sécurité et des droits de l'homme – Commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation – Commission pour la promotion de la qualité de la vie, des échanges humains et de la culture) se sont réunies le dimanche 26 mars 2006, afin d'adopter les recommandations qui ont été soumises à la plénière du lundi 27 mars 2006

La Commission ad hoc sur les droits des femmes dans les pays euro-méditerranéens a connu sa réunion constitutive le même jour.

Les débats en commission ont aussi servi à préparer un premier bilan de travail accompli par l'Assemblée pendant ses deux premières années d'activité.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour de la séance plénière le lundi 27 mars 2006 :

- Suite du Sommet extraordinaire de Barcelone : Perspectives d'action à court et à moyen terme concernant notamment le « Programme de travail quinquennal » et le « Code de conduite de lutte contre le terrorisme » ;
- Échange de vues sur la liberté d'expression et le respect des convictions religieuses ;
- Exposé sur la Plate-forme non gouvernementale Euromed.

La déclaration finale de la Présidence adoptée par consensus, ainsi que les recommandations adoptées par les commissions respectives, seront intégrées dans un document parlementaire Chambre et Sénat à paraître, faisant le compte rendu des débats de la 2<sup>ème</sup> session plénière de l'APEM.



## DELEGATION BELGE À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Textes adoptés par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  
au cours de la 2<sup>e</sup> partie de la session 2006, Strasbourg, 10-13 octobre 2006

### *Recommandations*

- 1740 La place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire
- 1741 La réinsertion sociale des détenus
- 1742 Droits de l'homme des membres des forces armées
- 1743 Mémoire d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne
- 1744 Suivi du Troisième Sommet : le Conseil de l'Europe et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.
- 1745 Débat d'urgence : Le Bélarus et les suites de l'élection présidentielle du 19 mars 2006

### *Résolutions*

- 1492 Pauvreté et lutte contre la corruption dans les Etats membres du Conseil de l'Europe
- 1493 Situation au Proche-Orient
- 1494 Débat d'urgence : Halte à la traite des femmes à la veille de la Coupe du Monde de la FIFA
- 1495 Combattre la résurgence de l'idéologie nazie
- 1496 Débat d'urgence : Le Bélarus et les suites de l'élection présidentielle du 19 mars 2006
- 1497 Réfugiés et personnes déplacées en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie

Les textes mentionnés et d'autres documents du Conseil de l'Europe peuvent être obtenus auprès du service

#### PROTOCOLE ET RELATIONS EXTERNES DU SENAT

Sonja Langenhaeck : 02/501.79.81

Secrétariat : 02/501.72.62

e-mail : [sl@senate.be](mailto:sl@senate.be)

[lc@senate.be](mailto:lc@senate.be)



ADDENDA





## AGENDA DES SEANCES PLENIERES ET DES REUNIONS DE COMMISSIONS

***Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre ([www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».***



**TABLEAU DES TRAVAUX LÉGISLATIFS  
PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS EN COURS D'EXAMEN**

**Mise à jour au 22 mai 2006**

Proposition : initiative parlementaire  
 Projet : initiative du gouvernement ou proposition adoptée par la Chambre ou le Sénat  
 C : Chambre  
 S : Sénat  
 CIR : Code des impôts sur les revenus  
 UEBL : Union économique belgo-luxembourgeoise  
 CONST : Constitution

(1) La procédure législative est déterminée par les matières dont la Constitution attribue la compétence respectivement à la Chambre et au Sénat

- CONST, art. 74 matières de la compétence de la Chambre des représentants seule ;
- CONST, art. 77 matières de la compétence de la Chambre des représentants et du Sénat ;
- CONST, art.78 matières de la compétence de la Chambre des représentants, mais pour lesquelles le Sénat dispose d'un droit d'évocation ;
- CONST, art. 81: si le Sénat, en vertu de son droit d'initiative, adopte une proposition de loi dans les matières visées à l'art. 78, le projet de loi est transmis à la Chambre.

(2) Les projets de loi qui n'ont plus été examinés en commission depuis deux mois ne figurent pas au présent tableau.

(3) Ces projets et propositions de loi sont en attente de promulgation. Ils réapparaîtront au présent tableau lors de leur publication au Moniteur belge.

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Propositions de loi (jointes)  Transparence procédures liquidation à l'égard des tiers <b>C 0060/1-SE/2003</b> <b>C 09.07.2003</b> Sociétés déficitaires – Procédure de liquidation <b>C 1906/1-2004/2005</b> <b>C 01.07.2005</b>	78  78	C.0060 : Sans objet  A – en commission le 14.03.06  A – en séance plénière le 30.03.06	Projet non évoqué	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Droit commercial</i>  Propositions de loi (jointes)  Parenté sociale <b>C 0393/1-2003/2004</b> Reconnaissance titre de deuxième parent couples homoparentaux <b>C 0520/1-2003/2004</b> <b>C 01.12.2003</b> Adoption par des couples homosexuels <b>C 0664/1-2003/2004</b> <b>C 07.01.2004</b> Adoption par couples du même sexe <b>C 0666/1-2003/2004</b> <b>C 08.01.2004</b> Adoption par couples de même sexe <b>C 0667/1-2003/2004</b> <b>C 08.01.2004</b> Adoption par des personnes de même sexe <b>C 0980/1-2003/2004</b> <b>C 30.03.2004</b> Adoption par personnes de même sexe <b>C 1144/1-2003/2004</b> <b>C 19.05.2004</b>  <i>Sous-commission « Droit de la Famille »</i> <i>Justice</i>	78 78 78 78 78 78 78	<i>Droit de la Famille :</i> D – en commission les 20.04.05, 08.03.06, 15.03, 29.03 et 26.04.06  <i>Justice :</i> D – en commission les 24.05, 31.05, 07.06, 15.06, 22.06.05, 06.07, 12.07.05 et 14.02.06		

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Propositions de résolution (jointes)  République islamique d'Iran <b>C 0605/1-2003/2004</b> Régime iranien - Opposition <b>C 1774/1-2004/2005</b> Droits de l'homme en Iran <b>C 1999/1-2004/2005</b> Déclaration du président iranien <b>C 2095/1-2005/2006</b> République d'Iran – Président – Déclarations – Etat d'Israël <b>C 2126/1-2005/2006</b>		D – en commission les 18.04.06, 25.04 et 27.04.06  <b>C 1774 :</b> A – en séance plénière le 27.04.06	-	-
<i>Relations extérieures</i>  Proposition de loi  Absence et déclaration judiciaire de décès <b>C 0614/1-2003/2004</b>  <b>C 29.12.2003</b>	78	D – en commission les 19.04, 19.10.05 et 26.04.06		
<i>Justice</i>  Projets de loi (transmis par le Sénat)  Droit des mineurs – Etre entendu par le juge S 0554/1-2000/2001 C 1991/1-2001/2002 <b>C 0634/1-2003/2004</b> Action en justice engagée par un mineur S 0626/1-2000/2001 C 1975/1-2001/2002 <b>C 0643/1-2003/2004</b> Avocats des mineurs S 0256/1-1999/2000 C 1976/1-2001/2002 <b>C 0644/1-2003/2004</b>	78 77 78	D – en commission les 21.01.04, 27.01.04, 01.06.05 et 19.04.06	A – en séance plénière le 18.07.02	

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Propositions de loi (jointes)  Adoption par des couples homosexuels <b>C 0664/1-2003/2004</b> S 1460/1-2005/2006 <b>C 07.01.2004</b> S. 14.12.2005 Adoption par couples du même sexe <b>C 0666/1-2003/2004</b> <b>C 08.01.2004</b> Adoption par couples de même sexe <b>C 0667/1-2003/2004</b> <b>C 08.01.2004</b> Adoption par des personnes de même sexe <b>C 0980/1-2003/2004</b> <b>C 30.03.2004</b> Adoption par personnes de même sexe <b>C 1144/1-2003/2004</b> <b>C 19.05.2004</b>	78  78  78  78  78	A – en commission le 09.11.05  A – en séance plénière le 01.12.05	Décision de ne pas amender : séance plénière du 20.04.06	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Justice</i>  Proposition de loi  Déclaration et actes de décès <b>C 0675/1-2003/2004</b> <b>C 13.01.2004</b>	78	A – en commission le 29.03.06  A – en séance plénière le 27.04.06		
<i>Justice</i>  Proposition de loi  Changement sexe et prénom – Etat civil <b>C 0903/1-2003/2004</b> <b>C 11.03.2004</b>	78	D – en commission les 19.04, 19.10, 28.11, 30.11.05 et 26.04.06		
<i>Justice</i>  Projet de loi (transmis par le Sénat)  Convention prévention de la pollution des mers S 0247/1-2003/2004 <b>C 0964/1-2003/2004</b> <b>C 26.03.2004</b>  <i>Relations extérieures</i>	77	A – en commission le 28.04.04  A – en séance plénière le 06.05.04	A – en séance plénière le 25.03.04	Loi du 21.06.04 M.B. 24.04.06

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)  Convention internationale prévention pollution par les navires S 0487/1-2003/2004 <b>C 100/1-2003/2004</b>	77	A – en commission le 28.04.04  A – en séance plénière le 06.05.04	A – en séance plénière le 01.04.04	Loi du 15.06.04 M.B. 19.04.06
<i>Relations extérieures</i>  Propositions de résolution (jointes)		D – en commission le 17.05.06		
Maintien service postal de qualité <b>C 1056/1-2003/2004</b> Service postal universel <b>C 2350/1-2005/2006</b> Haute qualité du service postal universel <b>C 2383/1-2005/2006</b>				
<i>Infrastructure</i>  Propositions de résolution et propositions de loi (jointes)		D – en commission le 25.04.06		
Expérimentation clinique – Délivrance d'héroïne sous contrôle médical <b>C 1189/1-2003/2004</b> Stupéfiants – Usage personnel – Usage problématique <b>C 1600/1-2004/2005</b> Utilisation médicinale du cannabis <b>C 1841/1-2004/2005</b> Problème lié à la drogue – Orientation ou prise en charge – Numéro gratuit <b>C 2361/1-2005/2006</b> Nouvelle politique gestion des drogues – Commerce illicite <b>C 2362/1-2005/2006</b>	78  78  78			
<i>Santé publique</i>  Proposition de loi		D – en commission le 06.07.04, 15.02.05 et 18.04.06		
Fonds pour les victimes de l'amiante <b>C 1244/1-2003/2004</b>	78			
<i>Santé publique</i>				

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Projet de loi Droit pénal – cybercriminalité – actes de nature raciste <b>C 1284/1-2003/2004</b> <b>C 12.07.2004</b>	78	A – en commission le 22.03.05 A – en séance plénière le 21.04.05 ----- <i>Sénat :</i> A – en commission le 22.03.06 A – en séance plénière le 20.04.06	AM – en séance plénière le 30.06.05	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Justice</i> Proposition de loi Sociétés cotées en bourse – Comité d'audit au sein conseil d'administration <b>C 1312/1-2003/2004</b> <b>C 04.08.2004</b>	78	D – en commission les 25.10.05, 25.04.06 et 02.05.06		
<i>Droit commercial</i> Proposition de loi Registre national – Descendants au premier degré <b>C 1333/1-2003/2004</b> <b>C 07.09.2004</b> <i>Justice</i>	78	D – en commission les 27.10.05 et 22.03.06		

OBJET N° DU DOCUMENT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
<p>Projet de loi</p> <p>Accidents du travail – Maladies professionnelles <b>C 1334/1-2003/2004</b></p> <p>Proposition de résolution Travailleurs salariés et indépendants en incapacité de travail <b>C 0938/1-2003/2004</b></p> <p>Proposition de loi Modification art. 34 loi 3 juillet 1978 – Contrats de travail <b>C 1464/1-2004/2005</b></p> <p><i>Affaires sociales</i></p>	<p>78</p> <p>78</p>	<p>D – en commission les 26.04, 09.05 et 16.05.06</p>		
<p>Proposition de loi</p> <p>Divorce séparation de fait de plus de deux ans - Conditions <b>C 1354/1-2003/2004</b></p> <p><i>Sous commission « Droit de la famille »</i></p>	<p>78</p>	<p>D – en commission les 16.11.05, 23.11, 30.11.05, 11.01.06, 18.01, 01.02, 08.02, 22.02, 22.03, 03.05 et 17.05.06</p>		

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre		A – en commission le 07.07.05	C 1951 : Projet évoqué le 14.10.05 Délai d'examen : 60j.	Procédure parlementaire terminée (3)
Projets de loi	77	A – en séance plénière le 14.07.05	A – en séance plénière le 30.03.06	
Protection de la jeunesse– Droits victime	78	C 1407 et 1951 : A – en séance plénière le 14.07.05	Projet amendé par le Sénat	
C 1467/1-2004/2005	78	A – en commission le 25.04.06	A – en séance plénière le 04.05.06	
Protection de la jeunesse – Mesures restauratrices – Droits victime	77			
C 29.11.2004	77			
C 29.11.2004	78			
S 1313/1-2005/2006				
S 14.10.2005				
Propositions de loi (jointes)				
Protection de la jeunesse				
C 0288/1-2003/2004				
C 15.10.2003				
Protection de la jeunesse – Placement des mineurs				
C 0452/1-2003/2004				
C 18.11.2003				
Protection de la jeunesse				
C 0099/1-SE/2003				
C 17.07.2003				
Protection de la jeunesse – Peines alternatives				
C 0100/1-SE/2003				
C 17.07.2003				
Justice				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Administrateurs des sociétés – Publicité des rémunérations	78	R – en commission le 18.04.06	A – en séance plénière le 09.12.04	
S 0872/1-2004/2005				
S 20.10.2004				
C 1502/1-2004/2005				
C 10.12.2004				
Propositions de loi (jointes)				
Publicité participations dans les sociétés cotées en bourse	78			
C 1505/1-2004/2005				
C 14.12.2004				
Publication détail salaires et avantages dirigeants d'entreprises	78			
C 0243/1-SE/2003				
C 02.10.2003				
Obligation de publier la rémunération de certains administrateurs	78			
C 1576/1-2004/2005				
C 28.01.2005				
Droit commercial				

OBJET N° DU DOCUMENT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Proposition de loi Utilisation défibrillateurs par non-médecins <b>C 1566/1-2004/2005</b> <b>C 24.01.2005</b>	78	A – en commission le 07.02.06 A – en séance plénière le 23.02.06 <hr/> <i>Projet amendé par le            Sénat :</i> A – en commission le 16.05.06	AM – en séance plénière le 27.04.06	
<i>Santé publique</i> Projet de loi Chambre correctionnelle spécialisée – Infractions de droit pénal social <b>C 1610/1-2004/2005</b> <b>C 15.02.2005</b>	77	A – en commission le 17.05.06		
<i>Justice</i> Proposition de loi Hôpitaux – Suppléments d'honoraires <b>C 1657/1-2004/2005</b> <b>C 10.03.2005</b> <i>Santé publique</i>	78	D – en commission le 18.04.06		

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Projet de loi  Autorité parentale – Hébergement <b>C 17.03.2005</b>  Propositions de loi (jointes)  Exécution forcée décisions relatives aux enfants <b>C 0434/1-2003/2004</b> Espaces-rencontre procédure judiciaire <b>C 0435/1-2003/2004</b> Droit relations personnelles avec les enfants <b>C 0591/1-2003/2004</b> Résidence des enfants mineurs <b>C 0975/41-2003/2004</b> Relations personnelles parents et enfants et grand-parents & petits-enfants <b>C 0976/1-2003/2004</b> Autorité parentale – Hébergement secondaire <b>C 1070/1-2003/2004</b> Divorce ou séparation de fait droit aux relations personnelles avec enfants <b>C 1288/1-2003/2004</b> Parents divorcés – Enfants – Hébergement alterné <b>C 1509/1-2004-2005</b>	77  78 78 78 78 78 78 78 78 78	A – en commission le 21.03.06  A – en séance plénière le 30.03.06	Projet évoqué le 26.04.06 <i>Délai d'examen : 60j.</i>	
<i>Sous-commission « Droit de la Famille »</i> Projet de loi  Procédure par voie électronique <b>C 11.04.2005</b>  <i>Justice</i>	78	A – en commission le 17.05.06		

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre		A – en commission le 27.04.06 A – en séance plénière le 27.04.06		
Propositions de résolution (jointes) Régime iranien - Opposition <b>C 1774/1-2004/2005</b> République islamique d'Iran <b>C 0605/1-2003/2004</b> Droits de l'homme en Iran <b>C 1999/1-2004/2005</b> République d'Iran – Président – Déclarations – Etat d'Israël <b>C 2126/1-2005/2006</b>				
<i>Relations extérieures</i> Proposition de loi	78	D – en commission les 25.01.06 et 18.04.06		
<i>Economie</i> Propositions de loi (jointes)	78 78 78 78	A – en commission le 19.04.06 A – en séance plénière le 04.05.06		
<i>Règlement de discipline accès à certains mandats politiques</i> <b>C 1809/1-2004/2005</b> <i>Forces armées – Règlement de discipline – Mandats politiques</i> <b>C 2151/1-2005/2006</b> <i>Règlement de discipline des forces armées mandats politiques</i> <b>C 1919/1-2004/2005</b> <i>Forces armées – Règlement de discipline – Droits politiques</i> <b>C 2176/1-2005/2006</b> <i>Défense nationale</i> Proposition de loi	78	A – en commission le 18.04.06 A – en séance plénière le 04.05.06		
Prélèvement et la transplantation d'organes – Opposition - Mineurs <b>C 1837/1-2004/2005</b> <i>Santé publique</i>	78			



OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre		A – en séance plénière le 14.04.05	AM – en séance plénière le 30.03.06	Procédure parlementaire terminée (3)
Projet de loi	78	<i>Projet amendé par le Sénat :</i> A – en commission le 24.04.06 A – en séance plénière le 04.05.06		
Protection de la jeunesse – Mesures restauratrices – Droits victime <b>C 1951/1-2004/2005</b> S 1313/1-2005/2006		A – en commission le 22.11.05 A – en séance plénière le 01.12.05	A – en séance plénière le 15.07.05	Loi du 10.01.06 M.B. 26.04.06
<i>Justice</i>	77			
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 24.01.06 A – en séance plénière le 20.04.06	-	-
Pérou - Passeports diplomatiques et spéciaux - Obligation de visa S 1249/1-2004/2005 <b>C 1961/1-2004/2005</b>		A – en commission le 18.01.06 A – en séance plénière le 02.02.06	Projet non évoqué	Loi du 22.03.06 M.B. 21.04.06
<i>Relations extérieures</i>				
Chambre – Règlement art. 176 – Tribunes : couvre-chefs <b>C 1988/1-2004/2005</b>		A – en commission le 18.01.06 A – en séance plénière le 02.02.06	Projet non évoqué	Loi du 16.03.06 M.B. 02.05.06
<i>Règlement</i>				
Modification loi 4 juillet 1962 – Statistique publique <b>C 2002/1-2004/2005</b>	78			
<i>Economie</i>				
Projet de loi		A – en commission le 18.01.06 A – en séance plénière le 02.02.06	Projet non évoqué	
Evaluation personnel des services de police <b>C 2009/1-2004/2005</b>	78			
<i>Intérieur</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre		A – en commission le 24.01.06 A – en séance plénière le 20.04.06	-	-
Règlement de la Chambre – Suivi des résolutions <b>C 2028/1-2005/2006</b>				
<i>Règlement</i>				
Fonds asiatique de développement – Participation <b>C 2029/1-2005/2006</b> S1475/1-2005/2006	78	A – en commission le 22.11.05 A – en séance plénière le 08.12.05	Projet non évoqué	Loi du 05.03.06 M.B. 05.04.06
<i>Finances</i>				
Fonds africain de développement - Participation <b>C 2030/1-2005/2006</b> S1476/1-2005/2006	78	A – en commission le 22.11.05 A – en séance plénière le 08.12.05	Projet non évoqué	Loi du 05.03.06 M.B. 05.04.06
<i>Finances</i>				
Reconnaissance qualifications – Profession réglementée – Directive UE <b>C 2047/1-2005/2006</b>	78	A – en commission le 01.02.06 A – en séance plénière le 16.02.06 <i>Projet amendé par le Sénat :</i> A – en commission le 29.03.06 A – en séance plénière le 27.04.06	AM - en séance plénière le 09.03.06	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Economie</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projets de loi (jointes)		A – en commission le 21.03.06	AM – en séance plénière le 11.05.06	
Tribunaux pénaux internationaux – Sierra Leone <b>C 2051/1-2005/2006</b> C 27.10.2005	77	A – en séance plénière le 20.04.06		
Procédure pénale – Droit international humanitaire <b>C 2305/1-2005/2006</b> C 21.02.2006	77			
Droit pénal international – Kampuchea démocratique <b>C 2306/1-2005/2006</b> C 21.02.2006	77			
<i>Justice</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 22.11.05	A – en séance plénière le 10.11.05	Loi du 09.01.06 M.B. 25.04.06
Revenus de l'épargne échange automatique d'informations Anguilla S 1330/1-2004/2005 S 05.09.2005 <b>C 2071/1-2005/2006</b> C 14.11.2005	77	A – en séance plénière le 01.12.05		
<i>Relations extérieures</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 22.11.05	A – en séance plénière le 10.11.05	Loi du 09.01.06 M.B. 25.04.06
Fiscalité des revenus de l'épargne îles Turks et Caicos S 1331/1-2004/2005 S 05.09.2005 <b>C 2072/1-2005/2006</b> C 14.11.2005	77	A – en séance plénière le 01.12.05		
<i>Relations extérieures</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 22.11.05	A – en séance plénière le 10.11.05	Loi du 09.01.06 M.B. 25.04.06
Fiscalité des revenus de l'épargne Montserrat S 1332/1-2004/2005 S 05.09.2005 <b>C 2073/1-2005/2006</b> C 14.11.2005	77	A – en séance plénière le 01.12.05		
<i>Relations extérieures</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 22.11.05	A – en séance plénière le 10.11.05	Loi du 09.01.06 M.B. 24.04.06
Fiscalité des revenus de l'épargne îles Vierges britanniques S 1333/1-2004/2005 S 05.09.2005 <b>C 2074/1-2005/2006</b> C 14.11.2005	77	A – en séance plénière le 01.12.05		
<i>Relations extérieures</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 22.11.05 A – en séance plénière le 01.12.05	A – en séance plénière le 10.11.05	Loi du 09.01.06 M.B. 25.04.06
Fiscalité des revenus de l'épargne îles Caymans S 1334/1-2004/2005 <b>C 2075/1-2005/2006</b>	77			
<i>Relations extérieures</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 22.11.05 A – en séance plénière le 01.12.05	A – en séance plénière le 10.11.05	Loi du 10.01.06 M.B. 27.03.06
République algérienne démocratique convention coopération au développement S 1357/1-2004/2005 <b>C 2082/1-2005/2006</b>	77			
<i>Relations extérieures</i>				
Proposition de loi		A – en commission le 11.01.06 A – en séance plénière le 26.01.06	Projet non évoqué	Loi du 05.03.06 M.B. 05.04.06
Corps technique médical – Statut des officiers <b>C 2090/1-2005/2006</b>	78			
<i>Défense nationale</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 22.02.06 A – en séance plénière le 16.03.06	A – en séance plénière le 17.11.05	Procédure parlementaire terminée (3)
Accord de coopération Etat fédéral et région flamande - Garde côtière S 1364/1-2004/2005 <b>C 2100/1-2005/2006</b>	77			
<i>Intérieur</i>				
Proposition de loi		D – en commission les 07.12.05, 11.01.06, 18.01, 01.02, 08.02, 15.02, 22.02, 22.03, 03.05 et 17.05.06		
Réforme globale du divorce <b>C 2102/1-2005/2006</b>	78			
<i>Sous commission « Droit de la famille »</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre		A – en commission le 29.03.06 A – en séance plénière le 27.04.06		
Reconnaissance mutuelle décisions matière pénale <b>C 2106/1-2005/2006</b>	78			
<i>Justice</i>		D – en commission les 02.05 et 09.05.06		
Administrateurs sociétés responsabilité solidaire code gouvernance entrepr. <b>C 2111/1-2005/2006</b>	78			
<i>Droit commercial et économique</i>		A – en commission le 21.12.05 A – en séance plénière le 12.01.06	A – en séance plénière le 24.11.05	Loi du 09.02.06 M.B. 19.04.06
Benelux Confédération helvétique - Réadmission personnes en situation irrégulière S 1260/1-2004/2005 <b>C 2115/1-2005/2006</b>	77			
<i>Relations extérieures</i>		D – en commission les 10.01.06, 01.02, 08.02, 15.02, 22.02, 08.03, 15.03, 19.04 et 03.05.06	A – en séance plénière le 01.12.05	
Code de procédure pénale S 0450/1/1-2003/2004 <b>C 2138/1-2005/2006</b>	77 78			
<i>Justice</i>				
Notification recours en cassation <b>C 0820/1-2003/2004</b> Procès pénal – Lecture des procès-verbaux <b>C 0834/1-2003/2004</b> Jugement réputé contradictoire – Point de départ des délais de recours <b>C 1185/1-2003/2004</b>	78			
<i>Justice</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 21.12.05	A – en séance plénière le 15.12.05	Loi du 03.04.06 M.B. 04.05.06
Nouvelle-Zélande personnel diplomatique famille activités à but lucratif S 1368/1-2004/2005 C 2166/1-2005/2006	77	A – en séance plénière le 12.01.06		
<i>Relations extérieures</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 21.12.05	A – en séance plénière le 15.12.05	Loi du 13.02.06 M.B. 13.04.06
Conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie S 1376/1-2004/2005 C 2167/1-2005/2006	77	A – en séance plénière le 12.01.06		
<i>Relations extérieures</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
<p>Commission de la Chambre</p> <p>Projets de loi (transmis par le Sénat)</p> <p>Statut juridique externe des détenus S 1128/1-2004/2005 <b>C 2170/1-2005/2006</b></p> <p>Tribunaux de l'application des peines S 1127/1-2004/2005 <b>C 1960/1-2004/2005</b></p> <p>Libération conditionnelle – Trois-quarts de la peine Projet de loi (joint) <b>C 1319/1-2003/2004</b> <b>C 26.08.2004</b></p> <p>Libération conditionnelle – Droits des victimes Propositions de loi (jointes) <b>C 0237/1-0000/2003</b> <b>C 30.09.2003</b></p> <p>Représentation victime commission de libération conditionnelle <b>C 030/1-1-2003/2004</b> <b>C 16.10.2003</b></p> <p>Exécution de la peine – Statut de la victime <b>C 1504/1-2004/2005</b> <b>C 13.12.2004</b></p> <p>Position de la victime – Libération conditionnelle <b>C 1597/1-2004/2005</b> <b>C 07.02.2005</b></p> <p>Suppression de la libération conditionnelle <b>C 2063/1-2005/2006</b> <b>C 09.11.2005</b></p> <p>Infractions graves – Réclusion à perpétuité effective <b>C 2091/1-2005/2006</b> <b>C 21.11.2005</b></p> <p>Concours de plusieurs infractions <b>C 2114/1-2005/2006</b> <b>C 28.11.2005</b></p> <p>Tribunaux application des peines – Détenus et statut de la victime Proposition de résolution (jointe) <b>C 0438/1-2003/2004</b> <b>C 17.11.2003</b></p> <p><i>Justice</i></p>	<p>77</p> <p>77</p> <p>78</p> <p>78</p> <p>78</p> <p>78</p> <p>78</p> <p>78</p> <p>78</p> <p>78</p> <p>78</p>	<p>A – en commission le 15.03.06</p> <p>AM – en séance plénière le 30.03.06</p>	<p>A – en séance plénière le 15.12.05</p> <p><i>Projet amendé par la Chambre :</i></p> <p>A – en séance plénière le 04.05.06</p>	<p>Procédure parlementaire terminée (3)</p>

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Projet de loi Titre professionnel – Profession intellectuelle prestataire de services <b>C 2172/1-2005/2006</b> <b>C 16.12.2005</b> Propositions de loi (jointes) Professions intellectuelles prestataires de service agréées <b>C 1281/1-2003/2004</b> <b>C 12.07.2004</b> Professions intellectuelles prestataires de service agréées <b>C 1282/1-2003/2004</b> <b>C 12.04.2004</b> <i>Economie</i>	77 78  77 77	A – en commission le 03.05.06 A – en séance plénière le 18.05.06		
Projet de loi Emploi des langues Matière administrative – Fonctions management <b>C 2179/1-2005/2006</b> <b>C 21.12.2005</b> <i>Intérieur</i>	78	A – en commission le 22.02.06 A – en séance plénière le 23.02.06	Projet non évoqué	Loi du 04.04.06 M.B. 21.04.06
Projet de loi Protection de la concurrence économique <b>C 2180/1-2005/2006</b> <b>C 21.12.2005</b> Proposition de loi (jointe) Concentrations d'entreprises – Obligation de déclaration <b>C 0282/1-2003/2004</b> <b>C 14.10.2003</b> <i>Economie</i>	77 78  78	A – en commission le 22.03.06 A – en séance plénière le 20.04.06	Projet non évoqué	Procédure parlementaire terminée (3)

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre		A – en commission le 29.03.06 A – en séance plénière le 27.04.06		
Aide juridique – Assistance judiciaire – Directive UE <b>C 2181/1-2005/2006</b>	77			
Proposition de loi (jointe)				
Réforme assistance judiciaire <b>C 0598/1-2003/2004</b>	78			
<i>Justice</i>				
Projet de loi				
Législation pharmaceutique – Transposition directive UE <b>C 2189/1-2005/2006</b>	78	A – en commission le 14.02.06 A – en séance plénière le 09.03.06	A – en séance plénière le 30.03.06	Loi du 01.05.06 M.B. 16.05.06
<i>Santé publique</i>				
Projet de loi				
Droit pénal - Torture <b>C 2193/1-2005/2006</b>	78	A – en commission le 22.03.06 A – en séance plénière le 20.04.06	Projet non évoqué	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Justice</i>				
Proposition de loi				
Droits des volontaires – Loi du 3 juillet 2005 – Entrée en vigueur <b>C 2205/1-2005/2006</b>	78	A – en commission le 24.01.06 A – en séance plénière le 26.01.06	Décision de ne pas amender : séance plénière du 02.02.06	Loi du 07.03.06 M.B. 13.04.06
<i>Affaires sociales</i>				
Projet de loi				
Cadres du personnel des tribunaux <b>C 2209/1-2005/2006</b> S 1643/1-2005/2006	77	A – en commission le 21.03.06 A – en séance plénière le 30.03.06	A – en séance plénière le 11.05.06	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Justice</i>				

OBJET N° DU DOCUMENT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
<p>Commission de la Chambre</p> <p>Projet de loi</p> <p>Benelux Lettonie réadmission personnes en séjour irrégulier S 1442/1-2005/2006 S 23.11.2005 C 13.01.2006</p> <p>Relations extérieures</p>	77	<p>A – en commission le 08.02.06</p> <p>A – en séance plénière le 23.02.06</p>	<p>A – en séance plénière le 12.01.06</p>	<p>Loi du 22.03.06</p> <p>M.B. 26.04.06</p>
<p>Projet de loi (transmis par le Sénat)</p> <p>Intermédiation bancaire et distribution d'instruments financiers S 0377/1-2003/2004 S 04.12.2003 C 2213/1-2005/2006</p> <p>Finances</p>	77 78	<p>A – en commission le 15.02.06</p> <p>A – en séance plénière le 09.03.06</p>	<p>A – en séance plénière le 12.01.06</p>	<p>Loi du 22.03.06</p> <p>M.B. 28.04.06</p>
<p>Projet de loi</p> <p>Marchés publics – Directives européennes C 2237/1-2005/2006</p> <p>Finances</p>	78	<p>A – en commission le 22.02.06</p> <p>Renvoyé en commission le 16.03.06</p> <p>A – en commission le 19.04.06</p> <p>A – en séance plénière le 04.05.06</p>	<p>Projet évoqué le 10.05.06</p> <p>Délai d'examen : 30j.</p>	
<p>Projet de loi</p> <p>CPAS - Secours – Psychiatrie C 2242/1-2005/2006</p> <p>Proposition de loi (jointe)</p> <p>Personnes en séjour illégal – Equipements psychiatriques remboursement C 1261/1-2003/2004</p> <p>Santé publique</p>	78 78	<p>A – en commission le 14.03.06</p> <p>A – en séance plénière le 30.03.06</p>	<p>Projet non évoqué</p>	<p>Procédure parlementaire terminée (3)</p>

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Proposition de loi Transport collectif des travailleurs salariés – Cotisation de solidarité <b>C 2243/1-2005/2006</b>	78	A – en commission le 08.02.06 A – en séance plénière le 09.02.06 <i>Projet amendé par le Sénat :</i> A – en commission le 29.03.06 A – en séance plénière le 27.04.06	AM – en séance plénière du 16.03.06	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Affaires sociales</i> Projet de loi (transmis par le Sénat) Convention Benelux marques et dessins ou modèles S 1452/1-2005/2006 <b>C 2247/1-2005/2006</b>	77	A – en commission le 08.02.06 A – en séance plénière le 23.02.06	A – en séance plénière le 02.02.06	Loi du 22.03.06 M.B. 26.04.06
<i>Relations extérieures</i> Projet de loi (transmis par le Sénat) Couche d'ozone S 1489/1-2005/2006 <b>C 2248/1-2005/2006</b> <i>Relations extérieures</i>	77	A – en commission le 08.02.06 A – en séance plénière le 23.02.06	A – en séance plénière le 02.02.06	Loi du 22.03.06 M.B. 26.04.06

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Projets de loi (transmis par le Sénat) (joint)  Conseils de communauté et de région appellation « parlement » S 1405/1-2005/2006 <b>C 2251/1-2005/2006</b> Communautés et régions assemblées législatives nouvelle dénomination S 1423/1-2005/2006 <b>C 2252/1-2005/2006</b> Communautés et régions assemblées législatives nouvelle dénomination S 1424/1-2005/2006 <b>C 2253/1-2005/2006</b>	77  77  77	A – en commission le 14.02.06  A – en séance plénière le 09.03.06	A – en séance plénière le 02.02.06	Loi du 27.03.06 M.B. 11.04.06
<i>Révision de la Constitution</i> Projet de loi (transmis par le Sénat)  Dispense âge minimum pour contracter mariage - Appel S 0227/1-SE/2003 <b>C 2254/1-2005/2006</b>	78	A – en commission le 25.04.06  A – en séance plénière le 27.04.06	A – en séance plénière le 02.02.2006	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Justice</i>  Armes – Contrôle – Directive EU <b>C 2263/1-2005/2006</b>  Projet de loi  Propositions de loi (jointes)  Législation entièrement nouvelle <b>C 0655/1-2003/2004</b> Législation aérosols diffusant des substances incapacitantes <b>C 0791/1-2003/2004</b> Police fédérale – Armes déclassées - Destruction <b>C 1507/1-2004/2005</b> Nouvelle loi sur les armes <b>C 1567/1-2004/2005</b>	78  78  78  78	A – en commission le 18.05.06  A – en séance plénière le 18.05.06		

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre	DATE DÉPÔT :			
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 25.04.06 A – en séance plénière le 27.04.06	A – en séance plénière le 09.02.06	Procédure parlementaire terminée (3)
Sources journalistiques protection S 1497/1-2005/2006 <b>C 2280/1-2005/2006</b>	78			
Propositions de loi (jointes) Sources journalistiques – Mesures d'information ou d'instruction <b>C 2264/1-2005/2006</b> Protection sources journalistiques – Méthodes particulières de recherche <b>C 2296/1-2005/2006</b>	78 78			
<i>Justice</i>				
Divorce par arbitrage <b>C 2288/1-2005/2006</b>	78	D – en commission les 22.03.06, 19.04, 03.05 et 17.05.06		
<i>Sous commission « Droit de la famille »</i>				
Proposition de loi		A – en commission le 29.03.06 A – en séance plénière le 27.04.06		
Police judiciaire – Direction générale – Nomination <b>C 2302/1-2005/2006</b>	78			
<i>Intérieur</i>				
Projet de loi		A – en commission le 29.03.06 A – en séance plénière le 20.04.06		
Procédure pénale – Droit international humanitaire <b>C 2305/1-2005/2006</b>	77			
<i>Justice</i>				
Projet de loi		A – en commission le 15.03.06 A – en séance plénière le 30.03.06	-	Procédure parlementaire terminée (3)
Budget – Règlement définitif – 2004 <b>C 2307/1-2005/2006</b>	74			
<i>Finances</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre			Projet non évoqué	Procédure parlementaire terminée (3)
Proposition de loi Bombes à fragmentation interdiction <b>C 231/1-2005/2006</b> <b>C 23.02.2006</b>	78	A – en commission le 22.03.06 A – en séance plénière le 30.03.06		
<i>Défense nationale</i> Proposition de résolution		A – en commission le 17.05.06	-	-
Entreprises publiques – Services publics <b>C 2318/1-2005/2006</b> <b>C 27.02.2006</b>				
<i>Infrastructure</i> Projet de loi		A – en commission le 26.04.06 A – en séance plénière le 11.05.06		
Gaz et électricité - Recours <b>C 2320/1-2005/2006</b> <b>C 02.03.2006</b>	77			
<i>Economie</i> Proposition de résolution		R – en commission le 29.03.06	-	-
Taux de TVA – Directives européennes – Principe de subsidiarité <b>C 2322/1-2005/2006</b> <b>C 03.03.2006</b>				
<i>Finances et Budget</i> Projet de loi		A – en commission le 15.03.06 A – en séance plénière le 23.03.06	Projet non évoqué	Loi du 25.04.06 M.B. 28.04.06
Impôts sur les revenus – Revenus mobiliers <b>C 2323/1-2005/2006</b> <b>C 15.02.2006</b>	78			
<i>Finances</i> Projet de loi		A – en commission le 19.04.06 A – en séance plénière le 11.05.06		
Police intégrée – organisation – Collaboration polices locales <b>C 2332/1-2005/2006</b> <b>C 10.03.2006</b>	78			
<i>Intérieur</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Divorce - Procédure <b>C 2341/1-2005/2006</b>	78	D – en commission les 22.03, 19.04, 03.05 et 17.05.06		
Projet de loi				
Divorce – Renseignements revenus et créances des époux <b>C 0139/1-SE/2003</b>	78			
Débiteur d'aliments – Condamnation abandon de la famille <b>C 0140/1-SE/2003</b>	78			
Admissibilité divorce – Un des conjoints étranger <b>C 0223/1-SE/2003</b>	78			
Divorce – Désunion irrémédiable des époux <b>C 0295/1-2003/2004</b>	78			
Pension alimentaire limitée au tiers des revenus du débiteur d'aliment <b>C 0463/1-2003/2004</b>	78			
Divorce sur base séparation de fait – Pension alimentaire <b>C 0679/1-2003/2004</b>	78			
Divorce par consentement mutuel – Durée mariage <b>C 0680/1-2003/2004</b>	78			
Réforme du divorce <b>C 0728/001-2003/2004</b>	78			
Révision convention divorce consentement mutuel <b>C 0729/1-2003/2004</b>	78			
Divorce sans faute – Désunion irrémédiable époux <b>C 0737/1-2003/2004</b>	78			
Obligations alimentaires, exécution provisoire de droit <b>C 0797/1-2003/2004</b>	78			
Contribution parents – Coefficient de proportionnalité – Coût d'une enfant <b>C 1101/1-2003/2004</b>	78			
Calcul contributions alimentaires des père et mère <b>C 1145/1-2003/2004</b>	78			

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
(Suite) Divorce séparation de fait de plus de deux ans - Conditions <b>C 1354/1-2003/2004</b> C 04.10.2004 Pension alimentaire – Délégation de salaire <b>C 1480/1-2004/2005</b> C 02.12.2004 Divorce par consentement mutuel simplification frais déductibilité fiscale <b>C 1564/1-2004/2005</b> C 20.01.2005 Divorce pour cause de désunion irrémédiable <b>C 1738/1-2004/2005</b> C 27.04.2005 Médiation en matière familiale <b>C 1886/1-2004/2005</b> C 24.06.2005 Divorce <b>C 2069/1-2005/2006</b> C 10.11.2005 Réforme globale du divorce <b>C 2102/1-2005/2006</b> C 23.11.2005 Obligation médiation préalable dans les matière familiales <b>C 2188/1-2005/2006</b> C 23.12.2005 Divorce par arbitrage <b>C 2288/1-2005/2006</b> C 14.02.2006 <i>Sous-commission « Droit de la Famille »</i> Projet de loi	78 78 78 78 78 78 78 78 78			
Budget – Contribution unique – Frais de chauffage – Structures collectives <b>C 2342/1-2005/2006</b> C 15.03.06 <i>Finances et Budget</i>	74	A – en commission le 29.03.06 A – en séance plénière le 20.04.06	-	Loi du 26.04.06 M.B. 28.04.06
Projets de loi (jointes) Valeurs mobilières – Négociation – Prospectus – Directive UE <b>C 2344/1-2005/2006</b> C 15.03.2006 <b>C 2345/1-2005/2006</b> C 15.03.2006 <i>Finances et budget</i>	78 77	A – en commission le 02.05.06 A – en séance plénière le 04.05.06	Projet non évoqué	Procédure parlementaire terminée (3)

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 21.03.06 A – en séance plénière le 23.03.06	A – en séance plénière le 16.03.06	Loi du 27.03.06 M.B. 03.05.06
Etat-Unis d'Amérique personnel diplomatique consulaire famille S 1573/1-2005/2006 C 2351/1-2005/2006	77			
<i>Relations extérieures</i>				
Projet de loi		A – en commission le 18.04.06 A – en séance plénière le 04.05.06		
Impôts – Précompte professionnel – Prime remise au travail C 2353/1-2005/2006	78			
<i>Finances</i>				
Proposition de résolution		D – en commission le 17.05.06	-	-
SMS payants – Blocage gratuit C 2372/1-2005/2006				
<i>Infrastructure</i>				
Projet de loi		A – en commission le 25.04.06 A – en séance plénière le 11.05.06		
Sécurité sociale industrie pharmaceutique - Cotisation C 2377/1-2005/2006	78			
<i>Santé publique</i>				
Proposition de loi		A – en commission le 19.04.06 A – en séance plénière le 04.05.06		
Conseil consultatif - « Pôle historique de la défense » C 2384/1-2005/2006	78			
<i>Défense nationale</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 18.04.06 A – en séance plénière le 20.04.06	A – en séance plénière le 30.03.06	Procédure parlementaire terminée (3)
Union européenne adhésion Bulgarie et Roumanie S 1572/1-2005/2006 C 2392/1-2005/2006	77			
<i>Relations extérieures</i>				

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Projet de loi (transmis par le Sénat) Japon sécurité sociale travailleurs salariés et indépendants S 16.18/1-2005/2006 S 13.03.2006 C 2393/1-2005/2006 C 31.03.2006 Relations extérieures	77	A – en commission le 18.04.06 A – en séance plénière le 20.04.06	A – en séance plénière le 30.03.06	Procédure parlementaire terminée (3)
Projet de loi Produits pétroliers – Stocks obligatoires C 2404/1-2005/2006 C 04.04.2006 Economie	78	A – en commission le 16.05.06		
Projet de loi Chiens et chats fourrure – Commerce - Interdiction C 2411/1-2005/2006 C 10.04.2006 Proposition de loi (jointe) Protection des animaux de compagnie C 0095/1-SE/2003 C 17.07.2003 Economie	78  78	D – en commission le 09.05.06		
Projet de loi Phoques – Commerce – Interdiction – Directive UE C 2412/1-2005/2006 C 10.04.2006 Proposition de résolution (jointe) Interdiction importation et commercialisation peaux de phoque C 1068/1-2003/2004 C 29.04.2004 Economie	78	D – en commission le 09.05.06		

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre		A – en commission le 02.05.06 A – en séance plénière le 18.05.06		
Travailleurs – Taux d'emploi <b>C 2413/1-2005/2006</b>	78			
<i>Affaires sociales</i>		A – en commission le 09.05.06		
Ordre des architectes – Décisions - Recours <b>C 2420/1-2005/2006</b>	78			
<i>Economie</i>		A – en commission le 02.05.06 A – en séance plénière le 04.05.06	A – en séance plénière le 20.04.06	Procédure parlementaire terminée (3)
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Union économique belgo-luxembourgeoise Guatemala investissements S 1524/1-2005/2006 <b>C 2430/1-2005/2006</b>	77			
<i>Relations extérieures</i>		A – en commission le 02.05.06 A – en séance plénière le 04.05.06	A – en séance plénière le 20.04.06	Procédure parlementaire terminée (3)
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Union économique belgo-luxembourgeoise Nicaragua investissements S 1525/1-2005/2006 <b>C 2431/1-2005/2006</b>	77			
<i>Relations extérieures</i>		A – en commission le 03.05.06 A – en séance plénière le 18.05.06		
Projet de loi				
Taux d'accises - biocarburants <b>C 2432/1-2005/2006</b>	78			
<i>Finances</i>		A – en commission le 09.05.06		
Projet de loi				
Médicaments – Agence fédérale - Création <b>C 2437/1-2005/2006</b>	78			
<i>Santé publique</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : Commission de la Chambre	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Travail – Fermeture d'entreprises – Transposition directive UE <b>C 2460/1-2005/2006</b> <i>Affaires sociales</i> Projet de loi	78	D – en commission le 16.05.06		
Espace aérien – Procédures de vol <b>C 2466/1-2005/2006</b> <i>Infrastructure</i> Projet de loi	78	D – en commission le 17.05.06		

**MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE**

TITRE	EURO	NOMBR.	PRIX TOTAL
<b>Législation</b>			
La Constitution belge (avril 2002) <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	2,50	-----	-----
La Constitution belge – édition « hardcover »	5,00	-----	-----
Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	1,20	-----	-----
<b>Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"</b>			
<input type="checkbox"/> L'irresponsabilité parlementaire (janvier 2006)	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> L'inviolabilité parlementaire (novembre 2000)	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> La Cour d'arbitrage : compétence, organisation et fonctionnement (octobre 2003)	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire (novembre 2001)	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> Les lois spéciales de réformes institutionnelles (octobre 2001)	2,50	-----	-----
<b>Information parlementaire</b>			
<input type="checkbox"/> Liste d'adresses des députés - composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions relevé statistique des activités	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> Rapport annuel 2004-2005	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> Règlement de la Chambre (octobre 2005)	2,50	-----	-----
<input type="checkbox"/> L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00	-----	-----
<input type="checkbox"/> La faillite de la Sabena (rapport + annexes)	5,00	-----	-----
<b>Fiches "info" parlementaires</b>			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	1,20	-----	-----
<b>Parlamentum Belgicum</b>			
Livre de photos	4,00	-----	-----
<b>Film vidéo ou DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique"</b> <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> DVD (vidéo N et F épuisé)	6,20	-----	-----
<b>Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch,</b> Chambre des représentants 2001 ; 182 pag.	5	-----	-----
<b>Gravure</b> : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée	70,00	-----	-----
<b>Gravure</b> : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée	10,00	-----	-----
<b>« Le Parlement »</b> (iconographie)	2,50	-----	-----
<b>« Le Palais de la Nation »</b> (W. Van den Steene)	30,00	-----	-----
<b>Les députés 1894-1969</b> – facsimilé (Van Molle)	2,50	-----	-----
<b>Brochure « Dessins satiriques »</b>	2,00	-----	-----
<b>Divers</b>			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	gratuit	-----	-----
Dépliant "L'hémicycle – Chambre des représentants" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N	gratuit	-----	-----
Pin au logo de la Chambre	1,20	-----	-----

**BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE**

A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES

NOM

\_\_\_\_\_

ADRESSE

\_\_\_\_\_

Veuillez verser le montant correspondant au compte n° **000-0019220-14** de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)

*La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.*

**PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DU SÉNAT**

	<b>BELGIQUE</b>		<b>A L'ÉTRANGER</b>	
	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS
<b>Compte rendu intégral définitif Chambre et Annales Sénat</b> Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur	80,00 euro (2)	1,80 euro (3)	225,00 euro (2)	5,00 euro (3)
<b>Bulletin des questions et réponses</b> Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (bilingue)	50,00 euro (2)	1,30 euro (3)	150,00 euro (2)	4,00 euro (3)
<b>Compte rendu analytique Chambre</b> Résumé des débats publié le lendemain des séances - bilingue	13,00 euro	0,50 euro	39,00 euro	1,50 euro
<b>Informations parlementaires</b> Bulletin hebdomadaire	13,00 euro	/	39,00 euro	/
(1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre (2) Chambre <b>et</b> Sénat (3) Chambre <b>ou</b> Sénat				
<b>Informations et commandes pour les publications susmentionnées:</b> Service Affaires générales - tel.: (02) 549 81 79 fax: (02)549 82 74 Compte n° <b>000-1648428-10</b> de "Publications de la Chambre des représentants - 1008 Bruxelles" (IBAN BE41 0001 6484 2810 BIC BPOTBEB1) Veuillez mentionner clairement: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom et adresse complète du souscripteur</li> <li>- Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur</li> <li>- Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue)</li> <li>➤ Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis</li> <li>➤ L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié</li> <li>➤ La Chambre n'est pas assujettie à la TVA</li> </ul>				
<b>Documents parlementaires de la Chambre</b> Projets et propositions de loi, amendements, propositions de résolution, rapports de commission, avis du Conseil d'État, etc. - abonnement complet avec budgets - abonnement complet sans budgets - abonnements thématiques  - numéros séparés  Frais administratifs en cas de commande de numéros séparés inférieure à 2,50 EUR : 0,75 EUR	<b>BELGIQUE</b> 0,06200 euro par page imprimée  <b>ÉTRANGER</b> 0,06200 euro par page imprimée + frais de port	<b>Informations et commandes:</b>  <u>Chambre des représentants:</u> Service des Affaires générales 1008 BRUXELLES tél.: (02) 549 81 58: renseignements (02) 549 81 60: commandes fax: (02) 549 82 74  Compte n° <b>000-1648428-10</b> de "Publications de la Chambre" Paiement dès réception du décompte		